

RAPPORT DE RECHERCHE – MARS 2020

Recatégorisation des phoques de l'Atlantique

pratiques, normes et représentations d'animaux et d'environnements en mouvement au Québec - Îles-de-la-Madeleine



Équipe de réalisation

Chercheures

Gaëlle Ronsin, sociologue, chercheure postdoctorale EHESS – Centre Alexandre Koyré-
gaelle.ronsin@gmail.com

Nathalie Lewis, sociologue, professeure UQAR – nathalie_lewis@uqar.ca

Geneviève Brisson, anthropologue, professeure UQAR – genevieve_brisson@uqar.ca

Partenaires

Merinov

Robin Bénard, océanographe, chercheur industriel - Robin.Benard@merinov.ca

Nicolas Toupoint, océanographe, chercheur industriel - nicolas.toupoint@merinov.ca

CERMIM

Marc-Olivier Massé, géographe, directeur associé - Marc-olivier_Masse@uqar.ca

Cette recherche a bénéficié de l'appui des professionnels et techniciens de Merinov :

Pascale Chevarie (PR)

Noémie Pelletier (Tech)

Colin Gauthier-Barette (PR)

Mélanie Durand (Tech)

Clémentine Henniquaux (PR)

Sommaire

INTRODUCTION	4
ETAT DE L'ART	6
METHODOLOGIE	8
ANALYSE	9
1. LES RELATIONS ENTRE LES PHOQUES ET LES HOMMES AU QUEBEC : ENTRE EXPLOITATIONS ET REGULATIONS POLITICO-ECONOMIQUES	9
1.1. L'utilisation des phoques comme ressource ancrée dans l'histoire canadienne	9
1.2. D'une chasse « traditionnelle », à une chasse industrielle, puis la disparition de la chasse aux phoques du Groenland aux Îles-de-la-Madeleine.....	10
2. UNE RESSOURCE TERRITORIALE : DE L'INDUSTRIE A L'ARTISANAT.....	12
2.1 Le secteur économique des phoques aux Îles-de-la-Madeleine : une ressource territoriale qui vient de l'extérieur ?.....	12
2.2. La réhabilitation de la viande de phoque aux Îles-de-la-Madeleine : une niche artisanale en expansion.....	16
3. LES POLITIQUES CANADIENNES DE GESTION DES PHOQUES : INCERTITUDES ET PARADOXES	21
3.1. Préserver la ressource : la régulation de la chasse commerciale pour le phoque du Groenland entre 1962 et 2009	21
3.2. Les politiques contre les phoques « nuisibles ».....	24
4. LA REQUALIFICATION DES ACTIVITES AUTOUR DES PHOQUES : UNE BASCULE MORALE DANS LES ANNEES 2000 AU QUEBEC	25
4.1. Revaloriser la chasse dans la communauté madelinienne	26
4.2. Traductions politiques : discours homogènes et programmes d'action.....	28
4.3. L'écologisation de la consommation des phoques	31
5. LA CONSTRUCTION D'UN PROBLEME PUBLIC AUTOUR DES PHOQUES GRIS	34
5.1. Un animal mal-aimé	34
5.2. Une focalisation au fur et à mesure vers le phoque gris.....	34
5.3. Un problème qui prend allure de solutions.....	38
CONCLUSION	40
ACRONYMES	41
LISTE DES FIGURES	41
LISTE DES TABLEAUX	41
LISTE DES ENCARTS	41
BIBLIOGRAPHIE	42

INTRODUCTION

Depuis les années 1960 la chasse au phoque commerciale canadienne est au cœur de ce qui est devenu une véritable « guerre » de principes, d'images et de morales (Lowe, 2017). Elle est désormais la référence dans toutes les recherches en sciences sociales qui concernent les phoques. C'est autour du phoque du Groenland, espèce migratrice qui peuple le golfe du Saint-Laurent aux abords de Terre-Neuve et des Îles-de-la-Madeleine durant l'hiver, et plus particulièrement son blanchon - nom donné au jeune avant sa mue - que se sont forgées les représentations et les controverses. Les débats des années 1960 à 2000 se concentrent principalement sur la souffrance des phoques lors des chasses, les méthodes de mise à mort, l'encadrement des pratiques de chasse et la commercialisation des produits du phoque. Des groupes d'acteurs principalement étrangers dont de grandes organisations non-gouvernementales (*l'International Fund for Animal Welfare (IFAW)*, *la United States Humane Society* et la Fondation Brigitte Bardot) n'ont eu de cesse de dénoncer cette pratique commerciale qui irait à l'encontre du bien-être animal mais qui, selon ces mouvements, ne serait également ni une activité durable et ni essentielle économiquement aux populations non autochtones de l'Est du Canada. Les nombreuses campagnes anti-chasse aux phoques ont eu diverses conséquences : la fermeture partielle puis totale de marchés aux produits du phoque (Union Européenne, États-Unis, Mexique, etc.), de fortes fluctuations des prix, la création de normes sur l'abattage, l'adoption des réglementations autour du « bien-être animal » et la dépréciation d'une pratique dite « traditionnelle » à l'échelle internationale.

Mais ces deux dernières décennies ont fait glisser le conflit – encore virulent dans les années 1990 - vers une controverse différente qui mobilise d'autres acteurs, d'autres échelles et d'autres registres d'action et de discours. Alors qu'auparavant seul le blanchon était sur le devant de la scène, le phoque gris devient désormais au centre de l'attention. Ces nouveaux acteurs, mus par des changements globaux complexifiant, un ensemble de processus : les équilibres écosystémiques (modifiés par l'augmentation drastique des populations de phoques et les perturbations environnementales), les territoires préservés par l'action publique (telles qu'une réserve naturelle nouvellement colonisée par des phoques gris) et l'activité de pêche sur la façade Atlantique (en compétition avec ces mammifères marins pour la ressource en poissons). Sous cette impulsion, depuis 2000, des responsables économiques, scientifiques et politiques se sont mobilisés dans l'Est du Canada pour promouvoir la réhabilitation de la chasse aux phoques dans des territoires soumis à des changements climatiques et environnementaux. Plutôt que de préserver des populations de phoques comme c'était la priorité avant les années 2000, les acteurs s'interrogent désormais sur comment agir différemment sur la nature, réguler ces espèces et leurs écosystèmes afin de soutenir un équilibre et la soutenabilité des relations entre vivants, humains et non-humains, dans un contexte de changements peu prévisibles.

Les problématiques causées par des animaux emblématiques et/ou à « problème » (Mounet, 2009), telles que constituent les espèces de phoque aujourd'hui, nécessitent une connaissance fine des dynamiques socio-politiques des territoires, acteurs et problématiques, et ce avant d'élaborer tout plan de gestion ou d'intervention.

Contexte du projet de recherche

Cette recherche est née de la sollicitation par Nicolas Toupoint, chercheur industriel à Merinov, de chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski en sciences sociales (sociologie et anthropologie) pour acquérir des connaissances. Le centre intégré de recherche appliquée Merinov spécialisé en montage, gestion et réalisation de projets de recherche et développement dans le secteur des pêches, de l'aquaculture et de la valorisation de la biomasse marine. Plus particulièrement, sa station aux Îles-de-la-Madeleine est mobilisée depuis 2016 autour de l'accompagnement des acteurs de l'industrie du phoque. Ces projets s'inscrivent dans un plan d'action sectoriel pour « le développement de l'industrie du phoque au Québec », développé pour les années 2016 à 2019 soutenu par le MAPAQ (voir infra). Un des axes de ce plan porte sur l'amélioration de « l'acceptabilité sociale » des produits issus du phoque pour faciliter leur commercialisation.

Les acteurs économiques et techniques comme Merinov s'interrogent sur l'environnement social et organisationnel de ce secteur et la façon de positionner leurs expertises afin d'accompagner au mieux tout plan d'intervention dans ce secteur maritime. Le terme d'acceptabilité sociale est régulièrement mis en avant par des décideurs, publics et privés comme réponse à des oppositions.

Comme l'ont démontré plusieurs chercheurs (Fournis et Fortin, 2014 ; Batellier et Maillé, 2017) cette notion est cependant floue, ouverte à des interprétations diverses et principalement usitée par les acteurs économiques. Elle peut être ainsi entendue comme un processus permettant d'atteindre un certain consensus social faisant suite à des discussions ouvertes sur les enjeux et entériné par une entente plus ou moins formelle et satisfaisante pour toutes les parties (Fortin et Fournis, 2014). Plutôt que se pencher sur l'acceptabilité, économiquement située, les études autour des espèces emblématiques (Wilson, 199 ; Arnould, 2007; Gouabault, 2010) ont montré qu'il est nécessaire d'accumuler une connaissance fine sur les espèces, mais aussi sur les dynamiques des acteurs impliqués, avant d'élaborer tout plan de gestion ou d'intervention. Il a donc été convenu avec les partenaires de dédier ce projet à la cartographie des acteurs prenant part au débat, et ce à plusieurs échelles, afin de mettre au jour leurs différentes manières de voir et de se représenter le phoque, la chasse au phoque et sa commercialisation.

Ce sujet de recherche questionne également les priorités d'action des politiques publiques canadiennes et provinciales actuelles. À l'échelle fédérale, Pêches et Océans Canada a la responsabilité d'encadrer et gérer la ressource des phoques. Les connaissances sont régulièrement actualisées, mais visent aujourd'hui à s'élargir. Ainsi en août 2019, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Jonathan Wilkinson, a annoncé la création d'un groupe de travail sur la science du phoque de l'Atlantique afin de mieux orienter les priorités de recherche pour éclairer les décisions de gestion des phoques, mais également des moyens pour construire des partenariats entre acteurs (tel par exemple entre pêcheurs et scientifiques).

Questions de recherche

Dans ce contexte, cette recherche vise à documenter la période de basculement qui, depuis les années 2000, s'observe pour les phoques au Québec et son territoire principal de chasse, les Îles-de-la-Madeleine. En effet même si Terre-Neuve est le territoire canadien de référence de la chasse aux phoques, des bouleversements politiques mais aussi techniques, environnementaux et biologiques touchent de façon particulière ces îles, situées dans le golfe du Saint-Laurent. Différents éléments semblent s'être agrégés : le déploiement d'un soutien financier et politique à l'échelle provinciale et fédérale pour « l'industrie » du phoque ; des changements globaux (menaces climatiques, environnementales) et locaux (techniques pour apprêter et vendre la viande de phoque) ainsi que le déploiement de mouvements scientifiques, médiatiques et politiques autour de l'environnement (politiques alimentaires responsables ; soutien envers une « chasse durable » ; critiques autour de la place des animaux dans nos sociétés).

Aux Îles-de-la-Madeleine, le phoque gris devient le centre de toutes les attentions. En effet, des changements environnementaux ont modifié la répartition et la distribution des populations des deux espèces de phoque de l'Atlantique au large des Îles. La population de phoque du Groenland, chassée de façon saisonnière autour des Îles – et cible des campagnes animalières –, devient de moins en moins accessible, à l'inverse de celle du phoque gris qui semble en constante augmentation depuis les années 60. Les chasseurs commerciaux madelinots commencent ainsi à chasser le phoque gris depuis quelques années. Or, les représentations sur le phoque, les savoirs, les techniques, les politiques et les législations étaient pensées jusqu'à présent uniquement autour du phoque du Groenland. L'arrivée d'une pluralité d'espèces de phoques amène les acteurs à repenser et redéfinir des normes, autant anthropologiques que politiques, éthiques, législatives et économiques.

Ce projet de recherche en socio-anthropologie a une portée première exploratoire. Il vise à actualiser la connaissance sur ce sujet « chaud » mais finalement peu documenté aux échelles locales (*cf* état de l'art, infra). Ce contexte invite également la recherche en sciences sociales à réfléchir à la redistribution des liaisons entre vivants, humains et non-humains, en particulier face aux conséquences des changements globaux. Les objectifs théoriques poursuivis par cette recherche sont donc :

- d'actualiser la connaissance au regard de nouveaux enjeux et de manifestations de plus en plus poussées des changements environnementaux globaux ;
- de revisiter l'ethnographie conduite sur ce terrain au prisme de perspectives nouvelles, notamment théoriques ;
- de constituer les phoques, et non seulement les pratiques ou controverses qui les accompagnent comme objet de connaissance.

Théoriquement, cette recherche s'appuie sur les apports récents des *animal studies*, de la sociologie et de l'anthropologie de l'environnement. Les animaux ont classiquement été envisagés dans les recherches en sciences sociales dans une perspective anthropocentrée, en tant que partenaires, ressources, outils ou attributs permettant de caractériser les cultures humaines (Manceron, 2016). Pourtant les relations entre humains et animaux sont de plus en plus marquées par l'ambivalence (Gouabault et Burton-Jeangros, 2010) et entraînent dans le monde académique une réflexion sur comment requalifier ou renégocier des frontières entre deux catégories qui semblaient immuables (Laugrand *et al.*, 2015), jusqu'à parler de « tournant animal » (Delon, 2015). On observe en effet qu'« un changement de contexte intellectuel, scientifique et moral semble avoir modifié le centre de gravité de la place de l'homme sur terre et, avec lui, l'équilibre de ses relations aux animaux » (Leblan et Roustan, 2017, p.1).

Cinq axes d'analyse ont été explorés et constituent le plan de ce rapport :

- (1) l'évolution des rapports entre les phoques et les hommes au Québec et aux Îles-de-la-Madeleine ;
- (2) les façons récentes d'appréhender les phoques comme une ressource territoriale ;
- (3) les politiques de régulation et conservation canadienne et les débats sur les outils ;
- (4) le processus de requalification des pratiques humaines autour des phoques au Québec ;
- (5) la construction d'un problème public autour des phoques gris.

Au-delà d'enquêter sur la chasse, ce projet de recherche a pour ambition d'embrasser d'autres volets liés aux phoques, souvent passés sous silence : les données scientifiques, les politiques environnementales, les relations interspécifiques des phoques notamment avec les humains, mais aussi des poissons comme la morue et des éléments naturels avec lesquels ils interagissent : la glace, les îles ou les plages.

ETAT DE L'ART

Les sciences sociales connaissent les phoques principalement par la controverse qui a agité l'Amérique du Nord et l'Europe durant la deuxième moitié du 20^e siècle et par ce qui a été sous le feu des projecteurs, la chasse.

L'épineuse question de la chasse aux phoques a donné lieu à un ensemble de travaux en sciences sociales dans le domaine des sciences de la communication, du droit, du commerce international de l'éthique et des mobilisations politiques. Les thèmes de ces travaux suivent la chronologie de la controverse : l'étude du conflit médiatique, politique et moral ; l'analyse des mobilisations internationales depuis les années 1980 ; et l'étude des différends commerciaux internationaux autour du phoque dans les années 2010.

L'étude de la controverse s'est d'abord intéressée à la construction des argumentaires des associations de protection des animaux, leurs modes d'action (Marland, 2014 ; Lowe, 2017) et le rôle des célébrités (Nadeau, 1996 ; Craig, 2019). La communication de la controverse a donné lieu à des travaux sur les « opérations de désinformation » (Beylier, 2012) ou sur la force des images (Troake, 2014). Les différends commerciaux internationaux autour du phoque dans les années 2010 ont également été étudiés, principalement quant aux processus juridiques et techniques ayant conduit au bannissement des produits du phoque (Sellheim, 2013 ; Luan et Chaisse 2011 ; Herwig, 2016 ; Mavroidis, 2015 ; Sykes, 2014, etc.). Sont analysés les arguments du Parlement européen et de la Commission Européenne (Wegge, 2013) ou l'argumentaire de « défense de moralité publique » défendu par l'Union européenne auprès de l'Organisation mondiale du commerce saisi par le Canada et la Norvège (Plouffe-Malette, 2015).

L'analyse des relations entre les phoques et les populations autochtones, principalement Inuites, est quant à elle en cours depuis les années 1950, et connaît un second souffle après l'émergence des différends commerciaux internationaux au 21^e siècle. Les recherches se sont penchées sur l'impact des embargos internationaux et sur les rapports socio-économiques au phoque (Wenzel, 1978 et 1985 ; Pelly, 2001 ; Charest et Plourde, 2003). Plusieurs auteurs spécialistes des questions autochtones se sont penchés sur des revendications récentes pour réhabiliter le commerce des phoques de l'économie locale Inuk. Ces mouvements se développent notamment par les réseaux sociaux (Hawkins et Silver, 2017 ; Knezevic *et al.*, 2018 ; Battistini, 2018 ; Graugaard, 2018) dans une approche de sciences de la communication. Les approches juridiques, commerciales ou communicationnelles sur la controverse de la chasse aux phoques se sont hybridées à une reprise, lors de la recherche doctorale de Nikolas Sellheim (2013) qui combine une analyse juridique avec des données empiriques recueillies à Terre-Neuve dans le cadre d'une observation participante menée dans l'industrie et les communautés de la chasse commerciale au phoque.

Les travaux d'enquête en sociologie ou anthropologie autour des collectifs constitués des phoques et des « chasseurs commerciaux » canadiens dans l'Est du Canada sont peu nombreux, voir datés (Wright 1983 ; Geistdøerfer, 1983 et 1984 ; Sellheim, 2013). Aux Îles-de-la-Madeleine, à l'exception de quelques travaux d'étudiants (Giard-Leroux, 2014 ; Giroux Works, 2017), une seule ethnographie d'ampleur a été jusqu'alors conduite. Aliette Geistdøerfer, spécialiste française des communautés maritimes, a produit plusieurs descriptions ethnographiques sur les pêches et ses techniques aux Îles-de-la-Madeleine, dont la chasse aux phoques, entre les années 60 et 80. Le titre d'un de ses articles affiche un positionnement d'époque : « La chasse des jeunes phoques aux Îles-de-la-Madeleine, Québec, n'est pas une tuerie sanguinaire » (Geistdøerfer, 1984). Elle y décrit dans le détail les techniques de chasse : les embarcations, les outils (couteaux, gourdins préférés à cette époque à l'hakapik, garcettes pour le transport des peaux), la répartition des tâches dans l'équipage (l'escouade compte généralement sept chasseurs), les modes de saignée et de découpe des peaux et du lard (processus appelé « habiller un loup-marin ») et de transport des peaux de phoque.

Cette revue de littérature montre que la connaissance autour des phoques reste cantonnée à la controverse internationale (question morale ou mobilisations collectives) qui s'est développée au 20^e siècle. Les recherches portent sur les récits et compréhension de la controverse et ce uniquement à l'échelle internationale. Il existe peu de récits et descriptions des pratiques et représentations de ceux et celles qui vivent avec les phoques. Les travaux ethnographiques sont rares, en raison certainement d'un terrain relativement difficile d'accès. Jusqu'aux années 2000, des journalistes ou de militants de la cause animale peuvent s'infiltrer dans des groupes et la population est méfiante. Il s'agit en outre d'un milieu principalement masculin et avec des ressources matérielles contraintes. Les récits d'aujourd'hui proviennent uniquement d'hommes, pratiquant la chasse et/ou tenant un rôle de membre d'équipage à bord des bateaux (Plante, 1978 ; Wright 1983 ; Dwyer, 1998 ; Jomphe, 2007 ; Noseworthy, 2010 ; Menge, 2016 ; Lévesque, 2018). Revisiter un tel terrain oblige à faire face à plusieurs enjeux, théoriques comme éthiques ou méthodologiques, liés au genre, à l'émergence de nouvelles morales et d'approches intellectuelles récentes pour ethnographier des animaux.

Dans ce cas, l'ethnographie menée a eu pour objet de pluraliser le phoque - afin d'éviter la seule figure du blanchon - pour enquêter sur différentes espèces dans les rapports que les humains entretiennent avec eux. Il ne s'agit plus, comme dans les études précédentes, de constituer les phoques uniquement comme sujets moraux, mais d'étudier les assemblages qu'ils forment avec des communautés humaines, comme le propose Nikolas Sellheim (2015) : « The lack of knowledge and the predetermined stances towards the hunt based on rather outdated hunting conditions, and the inherent neglect for the well-being of the sealers and their communities, call for extensive ethnographic analysis ».

METHODOLOGIE

Cette recherche se fonde sur des méthodes qualitatives. L'enquête a mobilisé plusieurs types de récolte de données et formes d'enquête :

- une ethnographie réalisée aux Îles-de-la-Madeleine par l'immersion dans la vie locale et la conduite d'observations (milieu de la pêche, milieu de la viande, milieu touristique, réseaux sociaux, réunions, formations) durant quatre mois en 2019 ;
- une analyse des documents officiels (lois, règlements, programmes et plans, etc.) pour identifier les normes et les acteurs dans ce secteur et leurs évolutions ;
- une revue des médias locaux (Le Radar, CFIM) ainsi que de la presse provinciale (Acadie Nouvelle, le Journal de Montréal, le Journal de Québec, la Presse, La Presse canadienne, le Devoir, le Soleil, Métro, CBC) et professionnelle (Pêche Impact) afin d'identifier les acteurs sur différentes scènes et mettre au jour la terminologie, les images employées et les discours portés ;
- le dépouillement des archives de l'association des chasseurs de phoques intra-Québec (ACPIQ) qui est l'ex-association des chasseurs de phoques des Îles-de-la-Madeleine (ACPÎM) ;
- une revue des articles et données produites dans le domaine de la science naturelle (biologie, océanographie, science vétérinaire) afin de produire une enquête bibliométrique ;
- la construction de chronologies et de cartographies d'acteurs ;
- vingt-huit entretiens compréhensifs avec les acteurs liés aux phoques aux Îles-de-la-Madeleine et au Québec conduits pour accéder aux expériences, pratiques et orientations prises durant les dix dernières années (Tableau 1).

Tableau 1 : Liste des entretiens réalisés.

<i>Type d'acteurs</i>	<i>Nombre d'entretiens réalisés</i>
Acteurs économiques (chasseurs, pêcheurs, entrepreneurs, etc.)	9
Acteurs institutionnels (fédéral, provincial, de divers secteurs)	8
Acteurs associatifs (associations environnementales, chasse, etc.)	8
Acteurs politiques (maire, député, etc.)	3

1. Les relations entre les phoques et les hommes au Québec : entre exploitations et régulations politico-économiques

Les relations entre les hommes et les phoques dans l'Est du Canada ont une longue histoire. La famille des phoques regroupe cinq espèces avec des aires de distribution plus ou moins communes. Certaines effectuent des migrations saisonnières comme le phoque du Groenland, qui s'approche des Îles-de-la-Madeleine pour la mise bas, en mars. Les phoques gris et les phoques communs sont présents à l'année dans les eaux territoriales des Îles-de-la-Madeleine. Les relations qu'entretiennent les humains avec les phoques sont différentes selon les espèces. Elles varient selon le caractère auquel l'animal est associé, si l'espèce est chassée ou non, à qui est destinée la viande, à quoi sert la fourrure et la cohabitation entre l'activité de prédation des phoques sur les poissons et les activités de pêche.

Ainsi, les interactions entre les phoques et les hommes ne concernent pas uniquement les chasseurs mais aussi des pêcheurs, des habitants, des acteurs de l'environnement, des touristes, des artisans, des formateurs et sont de l'ordre de la cohabitation, de la chasse, de la nuisance, de l'observation, de la mise en marché ou de la transformation. Les phoques au Québec relèvent depuis le 20^e siècle de deux catégories publiques : un animal nuisible et un animal ressource. Les politiques qui sont associées à cet animal suivent ces perspectives, oscillant de l'une à l'autre selon les époques.

1.1. L'utilisation des phoques comme ressource ancrée dans l'histoire canadienne

Les mammifères marins du golfe du Saint-Laurent furent dès la fin du 18^e siècle inscrit dans une chaîne internationale pour le développement capitaliste des empires coloniaux et de leurs métropoles ; typique de l'économie politique des « ressources naturelles » en vigueur au Canada (Fournis et al, 2018). Les filières d'extraction des ressources, dont celle du phoque, sont inscrites dans une économie orientée vers l'international (de type *staple*).

Aux abords des Îles-de-la-Madeleine, les morses, et une fois le troupeau décimé (fin 18^os), les phoques, furent d'abord chassés pour leur gras, ressource à forte valeur marchande, puis pour leur cuir et fourrure (Chaussade, 1975). Les renseignements sur l'histoire des phoques et de leur nombre sont principalement glanés à partir des prises de chasse.

Dans l'Atlantique Nord-Ouest, les phoques gris (*Halichoerus grypus*) semblent avoir été à une époque très abondants. Assez peu de documentation existe à ce sujet. Le rapport Malouf de la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada (Malouf, 1986) fait l'hypothèse que dès le 19^e siècle, les pêcheurs basques, bretons et normands, qui entreprenaient chaque été des expéditions dans les eaux poissonneuses de la région, commencèrent eux aussi à y capturer des phoques gris. Il est également probable que les premiers récits de chasse au phoque (ceux de Cartier et d'autres) concernent principalement les phoques gris. Plusieurs récits historiques (Denys, 1672 ; Briard, 1611 (dans Campeau 1967: 483-484)) font état de chasse importante de phoques gris dans le fleuve ou sur les côtes sud de la Nouvelle-Écosse.

Après la disparition des morses, les phoques gris apparaissent au XIX^e siècle comme une solution de repli pour le commerce de l'huile aux Îles-de-la-Madeleine (Chantraine, 1980). Cette chasse massive cause une diminution sérieuse de leur population vers la fin du 19^e et au début du 20^e siècle (Swain et al., 2019 ; Lavigneur et Hammill, 1993). En moins d'un siècle, les phoques gris sont éliminés d'une grande partie de leur ancienne aire de répartition. Jusqu'au milieu du 20^e siècle (années 40) le phoque gris est considéré comme une espèce peu commune voir rare dans l'Est du Canada et n'est pas chassée (Davies, 1957). Dans la littérature des années 1950 à 90, le phoque gris est donc assez peu décrit ou valorisé. Il existe d'ailleurs beaucoup moins de termes vernaculaires pour désigner cette espèce, comparé au phoque du Groenland. C'est sûrement au cours de ce siècle que le phoque gris acquiert mauvaise réputation auprès des Madelinots, comme l'écrit l'anthropologue Aliette Geistdørfer :

« Beaucoup moins familiers sont les loups-marins tête de cheval — *Halichoerus grypus* — qui suivent à peu près le même cycle que les loups-marins de glace. Très différents physiquement des autres espèces, car, beaucoup plus gros, le museau allongé, le pelage bleu et blanc pour le jeune, ils le sont aussi quant au caractère. Les femelles ont la réputation d'être très méchantes et les petits d'être extrêmement sauvages. (...) Ils ne constituent qu'une faible part des prises d'hiver. » (Geistdoerfer, 1974).

La viande du phoque gris est, jusqu'à récemment, peu réputée voir considérée comme impropre à la consommation humaine. Sa peau est également considérée comme ayant peu de valeur et n'est pas commercialisée. Le jeune est en effet de couleur jaunâtre et adulte, « en raison de son caractère les phoques gris se battent beaucoup, ce qui occasionnent des trous dans le cuir » (extrait d'entretien, acteur économique). C'est seulement depuis le début des années 60 que les populations de phoques gris de l'Est du Canada ont repris leur croissance.

L'histoire du phoque commun est similaire dans les grandes lignes, même si peu d'information existe à ce propos. Il a été également considéré et chassé au titre d'espèce nuisible jusque dans les années 1970 (principalement dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie). Sa chasse est totalement interdite depuis cette époque. La population ne pouvait pas supporter une chasse commerciale et donc aucun permis n'était délivré. Le statut du phoque commun a été désigné comme indéterminé (données insuffisantes) par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)¹ en avril 1999. Certaines échoueries de phoques communs sont également protégées contre l'aménagement par des aires protégées fédérales et provinciales, comme le parc national du Bic au Québec.

Le phoque du Groenland est l'espèce dont l'histoire est la mieux connue, puisqu'il fait l'objet d'une chasse commerciale soutenue dans l'Est du Canada depuis le début du 18^e siècle. Le Ministère des Pêches et Océans (MPO) estime que leur population moyenne variait possiblement entre 7 à 15 millions d'animaux au début des années 1800. Toutefois, ces chiffres ont considérablement réduit en raison des trois cents dernières années de chasse, dont la pression s'est intensifiée à partir du 20^e siècle. La population de phoque du Groenland n'atteignait plus que deux millions d'animaux au début des années 1970, et fut alors considérée par les associations environnementales et des scientifiques comme menacée.

1.2.D'une chasse « traditionnelle », à une chasse industrielle, puis la disparition de la chasse aux phoques du Groenland aux Îles-de-la-Madeleine

L'histoire de la chasse aux phoques « traditionnelle » est ancienne mais difficile à dater aux Îles-de-la-Madeleine. Le phoque a été régulièrement chassé depuis l'occupation saisonnière des Îles par le peuple Micmacs, peuple autochtone de l'Est du Québec et des provinces maritimes. La graisse, la peau et la viande de phoque constituent les trois dérivés principalement utilisés. Aux Îles, la chasse aux phoques est très souvent revendiquée comme une pratique « traditionnelle », mais cette dernière a pourtant beaucoup évolué, à la fois dans ses techniques, outils et embarcations, mais aussi par le changement de vocation de la chasse, les normes imposées ou encore l'état des marchés. Au Québec, on parle aujourd'hui de « chasse commerciale » pour la distinguer de :

- 1) la chasse dite de « subsistance », qui est de nature récréative et ouverte à tout Québécois. Ce permis permet de capturer six phoques par an, destinés à la consommation personnelle et interdits à la vente ;
- 2) la chasse « autochtone », qui est pratiquée par les Premières Nations dans un autre système de rapport à la nature et au territoire incluant, de fait, d'autres normes sociales, culturelles et politiques. Ce type de chasse n'est pas l'objet de ce rapport.

¹ Créé en 1977, le COSEPAC est un comité consultatif indépendant qui agit auprès de la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique et qui se réunit deux fois par année pour évaluer la situation des espèces sauvages menacées de disparition au Canada.

Les activités de chasse commerciale et de marchandisation de ces animaux par des Canadien.ne.s dits non-autochtones sont principalement localisées autour de Terre-Neuve. Dans la province du Québec, les chasseurs commerciaux de phoques résident aux Îles-de-la-Madeleine dans le golfe du Saint-Laurent².

Trois espèces de phoques ont été historiquement chassées aux Îles : le phoque gris, le phoque commun et le phoque du Groenland. Toutefois, seule cette dernière a eu une vocation commerciale au cours du 20^e siècle, notamment pour sa peau et sa fourrure, qui ont alimenté les marchés du prêt-à-porter de luxe européens et nord-américains.

Ces dernières années, la chasse aux phoques aux Îles est marquée par l'imprévisibilité. Les transformations environnementales et climatiques globales et locales affectent les Îles-de-la-Madeleine et particulièrement la chasse (Giroux-Works, 2017). Plusieurs phénomènes complexifient les rapports à l'environnement et augmentent les incertitudes dans le golfe du Saint-Laurent depuis quelques années : le réchauffement de l'eau, la réduction du couvert des glaces, l'imprévisibilité du mouvement des glaces, la modification des aires de répartition des espèces et les changements de leurs habitats.



Figure 1 : Une du journal Le Radar, février 2000

En février 2000, le Radar, journal local, titre pour la première fois « Où est la glace ? » (Figure 1). Depuis ce moment, des années avec « trop de glaces » (2003, 2014, 2019) alternent avec des années « sans glaces » (2015, 2016, 2017, 2018) qui toutes les deux empêchent la chasse aux phoques du Groenland. Le phénomène s'est particulièrement accentué depuis 2010, comme l'exprime un compte-rendu de réunion de l'association des chasseurs de phoques des Îles :

« Saison de chasse 2014 : après des saisons de chasse difficiles à cause du manque de glace, celle-ci fut encore difficile mais par excès de glace. Le troupeau est resté groupé et est passé rapidement au nord des Îles sans approcher des côtes. La chasse de terre sera donc pratiquement inexistante et les plus gros bateaux doivent attendre que les glaces s'espacent et que l'on localise des concentrations de phoque quelque part dans le golfe. »

(Extrait de compte-rendu de la réunion du 12 mars 2014, archives de l'ACPIQ).

Malgré cette modification de leurs déplacements, les populations de phoque du Groenland augmentent depuis les années 1970 dans l'Est du Canada, selon les dernières estimations du Ministère Pêches et Océans.

En raison de ces changements, aucune expédition d'ampleur de chasse commerciale aux phoques du Groenland n'a lieu depuis les Îles entre 2014 et 2019. Un seul bateau, le Jean-Mathieu reste affrété pour la chasse aux phoques du Groenland depuis 2014. Depuis quasiment 10 ans, les prises ne dépassent pas quelques centaines de phoques du Groenland par année. En mars 2019, une cinquantaine de phoques du Groenland a été chassé au sud-est de la Pointe de l'Est des Îles-de-la-Madeleine. Ce chiffre contraste

² Sur la Côte Nord au Québec la chasse aux phoques est aujourd'hui marginale et uniquement récréative.

fortement avec l'année 2008 où « tout le quota avait été fait ; près de 18 000 phoques avaient été chassés en deux jours et seize bateaux participaient à la chasse » (extrait d'entretien, acteur économique). La chasse récréative est elle aussi très limitée, puisque les phoques du Groenland ne s'approchent plus des Îles.

Un jeune chasseur issu d'une famille connue pour sa tradition de chasse et transformation de loups-marins (tannerie, vêtements), se demande si la chasse au Groenland ne « va pas devenir une légende ». Il a son permis depuis six ans et n'a pu chasser qu'une fois cette espèce. Ces difficultés à chasser sont alors qualifiées par les acteurs comme « un manque, une difficulté d'accès à la ressource » (extrait d'entretien, acteur économique). Cette difficulté est de plusieurs ordres, techniques mais également organisationnels ou politiques ; qui seront détaillés lors des prochaines sections (3 et 4).

2. Une ressource territoriale : de l'industrie à l'artisanat

La chasse aux phoques a été critiquée à partir des années 1960 par les ONG internationales en raison du danger qu'elle ferait porter aux équilibres écologiques de la population du phoque du Groenland. Aujourd'hui, en raison de la croissance des populations de pinnipèdes (voir section 3) la référence à la « cause environnementale » n'est plus centrale dans le discours des ONG. C'est la dimension socio-économique de la chasse qui est principalement mise en cause puisqu'il est considéré que la chasse aux phoques commerciale n'est pas essentielle économiquement aux communautés littorales et en particulier aux pêcheurs : 5 à 10 % de leurs revenus selon IFAW (IFAW 2009, p.18-17). Le revenu issu de la chasse est effectivement aujourd'hui faible mais s'inscrit dans une mosaïque d'activités, présentées dans cette section. Depuis 2000, plusieurs transformations économiques ont eu lieu aux Îles-de-la-Madeleine : la vocation industrielle du secteur a laissé place à une dimension plus artisanale, questionnant alors les lieux et territoires de la chasse.

2.1 Le secteur économique des phoques aux Îles-de-la-Madeleine : une ressource territoriale qui vient de l'extérieur ?

La chasse aux phoques est présentée régulièrement par les autorités et soutiens du secteur comme un « revenu d'appoint » (Giard Leroux, 2014 ; extrait d'entretien acteur institutionnel) ou « une activité complémentaire » (Works, 2016) pour les chasseurs, durant les saisons où les activités de pêche ne sont pas possibles. Le MPO soutient dans son Plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique que : « La chasse constitue une source importante d'alimentation et de revenus saisonniers pour les habitants des petites collectivités côtières durement éprouvées par les fermetures de la pêche et offrant peu de possibilités d'emploi. » (MPO, 2011, p. 2).

Les entreprises liées au phoque aux Îles ou dont leurs propriétaires sont localisés aux Îles ont été et demeurent peu nombreuses dans l'histoire. Les revenus de la chasse aux phoques locale ont été principalement générés par des entreprises de Terre-Neuve (voire, plus tôt dans l'histoire, par des entreprises étrangères), à qui les chasseurs madelinots vendaient leurs peaux (jusqu'en 2008). En effet, à l'exception de la viande, les produits bruts du phoque n'ont que très rarement pu être transformés aux Îles.

Étant donné les faibles « débarquements » de phoques aux Îles et l'absence d'usine(s) de transformation dédiée à leurs produits (de tannage notamment), les acteurs économiques madelinots gravitant autour de la valorisation du phoque (Tableau 2) travaillent en partie ou totalité avec les chasseurs et transformateurs de Terre-Neuve pour s'approvisionner en peau, gras ou viande. Au Québec, en dehors des Îles, deux entreprises se répartissent le marché : la viande et l'huile par SeaDNA (siège social à Montréal), les peaux et fourrures par Bilodeau Inc. (siège social au Lac Saint-Jean). Le nombre de personnes employées par ce secteur aux Îles est difficile à établir. À temps plein, très peu de personne

dépendent du phoque³. Un groupe d'une vingtaine de chasseurs forme les escouades commerciales aux Îles.

Tableau 2: Panorama des entreprises de valorisation de dérivés du phoque aux Îles-de-la-Madeleine depuis les années 1980. En jaune : les entreprises actives aujourd'hui.

Type	Nom de l'entreprise	Dates	Produits	Origine géographique des produits
Tannerie	Sans Nom	1985 – 1988	artisanat textile (chapeaux, mitaines, pantoufles)	
Tannerie	La Banquise du Golfe	1985 - 2001	salage des peaux, tannerie en Beauce	
Tannerie	Pointe aux loups marins enr.	1985 - 1992 (?)	tannage des peaux	
Tannerie	Tanimer et coopérative de tannerie Madeloup	1995 - 1996	Peaux et fourrure transformés par Tanec, cuir (tanné à St Pascal)	
Tannerie	La maison du loup marin	?	Tannage des peaux, artisanat textile	
Artisanat textile	Atelier du Bouscueil	1997 – 2002		
Artisanat textile	Rachel Drouin créations	2002 – auj	artisanat textile (chapeaux, mitaines, pantoufles)	Peaux et tannage à Terre Neuve ; création aux Îles
Graisse	Matermer 3000	1999-2010	gélule oméga 3	
Graisse	Biocéane	1995 – 2005	essai non concluant, gélule oméga 3	
Graisse	Tamasu	2002 - 2007/10	création d'huile , vente des peaux	
Graisse	Total Ocean	en création depuis 2015	Huile (extraction et purification)	Îles-de-la-Madeleine et Nouvelle Ecosse
Graisse et viande	SeaDNA (Québec)	2015 – auj	omega 3, produits pour animaux, viande, jerky	Terre-Neuve, Nouvelle Ecosse et Îles-de-la-Madeleine
Viande	Côte à Côte	1998 – auj	viande	Terre-Neuve, Nouvelle Ecosse et Îles-de-la-Madeleine
Biotech	Lab'eaux	1997 – 2005	recherche et développement sur l'huile	
Brevet	Particulier	1990 - ?	création équipement pour délarder et écharner la peau, extraction de l'huile	

Au bout de la chaîne de valeur, seuls quelques restaurants proposant de la viande de phoque sur leurs cartes, artistes (travaillant à partir des produits et sous-produits du phoque) ou taxidermiste complètent le tableau économique du secteur de la transformation / valorisation du phoque au Québec.

³ Pour une bonne partie de l'année : le directeur employé par l'ACPIQ et Rachel Drouin créations.

Les phoques constituent une ressource territoriale à un autre égard, en permettant le déploiement de plusieurs activités récréatives et touristiques aux Îles-de-la-Madeleine.

Des expéditions d'observation des blanchons sur la banquise sont proposées depuis 1986 par un hôtel, les Hotels Accents, des Îles-de-la-Madeleine à des touristes fortunés (Figure 2). Durant deux semaines chaque hiver, le groupe offre des séjours tout compris pour transporter les touristes sur les glaces en hélicoptères pour observer les blanchons (forfait 3 jours de 2 500 \$ minimum). Ce tourisme de luxe accueille des touristes américains, japonais, canadiens. Mais à l'inverse de ce que l'on constate pour d'autres territoires ou animaux emblématiques (O'Connor *et al.*, 2009), le tourisme d'observation de la faune n'a pas remplacé la chasse (récréative ou commerciale). Les deux activités, apparemment contradictoires, cohabitent sur un même territoire, grâce à des règles de partage spatial et temporel ; à la manière du Japon, de la Norvège ou de l'Islande en ce qui concerne les baleines (Choi, 2017).



Figure 2 : Publication Instagram des Hotels Accents, mars 2019

L'activité touristique estivale aux Îles-de-la-Madeleine est bien plus prononcée que l'hiver : un compromis local a été trouvé pour interdire la chasse aux phoques (gris) du 15 juin au 15 septembre : « il n'y a pas de chasse l'été, de mi-juin à mi-septembre, c'est une entente entre nous, l'industrie, et le tourisme. Tout le monde s'est entendu pour l'été, ce n'est pas dans la réglementation mais se serait pas terrible pour le tourisme » (extrait d'entretien, acteurs économique).

Quelques tensions peuvent être relatées entre les acteurs touristiques ou cynégétiques : le dérangement possible des animaux par l'observation causerait des problèmes de mise bas critiqué par les chasseurs ; ou, par ailleurs, le fait que le restaurant ne propose plus de viande de phoque à l'hôtel durant ces deux semaines à l'inverse de ce qu'il pratique l'été est également régulièrement critiqué. Mais les acteurs de ces deux activités, la chasse commerciale et l'observation des blanchons ne sont finalement pas si éloignés. La responsable actuelle des ventes en charge de l'observation des blanchons aux Hôtels Accent a travaillé quelques mois à l'ACPIQ en tant que chargée de mission. Les acteurs insistent d'ailleurs sur la « complémentarité » des activités. De plus, les changements environnementaux affectent également le maintien de l'observation des blanchons dans le temps : plusieurs années elle a dû être annulées, faute de glaces. Cette activité craint aussi les critiques des ONG de la cause animale :

« Il y a beaucoup de controverse dans le fait qu'on s'approche aussi près d'un animal. Les études du MPO prouvent que scientifiquement parlant, on peut le faire. Ce n'est pas dangereux pour l'animal, on l'a toujours fait. Par contre, on s'attend à un changement pour 2020 et même 2021,

on va devoir garder une distance. Ça, c'est beaucoup occasionné à cause de tous les environnementalistes (...) Les environnementalistes comme IFAW, ils ont je ne sais pas 10 millions de budgets par année juste pour faire de la propagande. Ce qu'ils vont faire par exemple, ils vont prendre, mettons une photo de blanchon, qu'on voit avec les larmes... On le sait, ils ont tous des larmes et là avec les larmes ils vont dire : « ah regardez, une fois qu'il a été touché, la maman l'a abandonné et il pleure. Ils vont utiliser ça. » (extrait d'entretien, acteur économique).

Depuis 2010, plusieurs Madelinots ont cherché à générer une chasse récréative touristique depuis les Îles, sur le modèle d'une pourvoirie⁴ (archives de l'ACPIQ). Le volet récréatif de la chasse aux phoques prend effectivement de l'ampleur. Le permis de chasse « personnel », encore appelé « permis six phoques » ou « permis de subsistance » permet de chasser six phoques par an. De nombreux madelinots/madeliniennes possèdent ce permis sans jamais avoir tué un phoque, il est donc difficile d'obtenir des chiffres exacts de l'effectivité de cette activité. Un réseau informel de « chasseurs de terre » existe aux Îles : cette chasse récréative se pratique à terre en 4 × 4 ou VTT (quad) sur les plages des Îles ou à pied sur la banquise. Elle a lieu au printemps ou à l'automne pour chasser le phoque gris, le phoque commun (braconné) ou les quelques phoques du Groenland qui « traînent dans le golfe », c'est à dire qui ne sont pas partis rejoindre le Nord. Les peaux sont parfois troquées avec un proche qui réalise le tannage. Ce type de chasse est aussi l'occasion d'expérimenter de nouvelles techniques liées au développement de la chasse aux phoques gris, à défaut de chasser le phoque du Groenland : méthodes de récupération du phoque à l'eau ou de construction d'affut dans les dunes.

La « formation » préalable obligatoire pour obtenir ce permis connaît un engouement important, un nombre d'inscrits en hausse depuis quelques années, en particulier auprès des jeunes⁵. Des femmes et de nouveaux arrivants aux Îles suivent également la formation préliminaire. En Gaspésie la chasse aux phoques suscite également de l'intérêt⁶.

ARTISANAT OU INDUSTRIE ?

La majorité des activités présentée ici relève du domaine artisanal, fondé sur un savoir-faire, patrimonial ou innovant, dans les mains de quelques personnes. Le nombre d'acteurs mobilisés est très restreint dans le secteur commercial aux Îles-de-la-Madeleine et ces derniers possèdent souvent plusieurs casquettes. Même si le renouvellement du conseil d'administration de l'ACPIQ montre depuis deux ans l'intérêt grandissant de jeunes, on constate que le secteur est partagé entre trois personnes : le fondateur de la boucherie (ancien président de l'ACPIQ – entreprises Côte à Côte et SeaDNA – expert de la viande de phoque), le fondateur de Total Océan (ancien président de l'ACPIQ pendant plus de 10 ans, directeur de l'Office de gestion des phoques de l'Atlantique) et le capitaine du bateau qui approvisionne Côte à Côte et Total Océan (également administrateur de Total Océan)⁷.

⁴ La « pourvoirie des Îles-de-la-Madeleine » organise des expéditions de chasse au phoque gris à l'automne pour une dizaine de personnes depuis 2012. Elle est présidée par une personne vivant en dehors des Îles. Un autre projet de chasse sportive est en développement actuellement par l'ACPIQ.

⁵ Les deux sessions de formation en 2019 – préalable obligatoire à l'obtention d'un permis - étaient principalement composées de jeunes (entre 14 et 25 ans) qui pour la moitié d'entre eux souhaitaient un permis personnel.

⁶ Une formation a été organisée par Exploramer en octobre 2008 sur deux jours sur « la chasse sportive » au phoque gris et de Groenland en Gaspésie (interventions d'un représentant de Pêches et Océans, des biologistes d'Exploramer, du boucher madelinot et d'un chef cuisinier.)

⁷ Le premier portrait du secteur fait apparaître que les associations (l'ACPIQ et l'OGPA) et les entreprises madelininiennes (Boucherie, Total Océan) sont très proches. Ceci a même donné lieu à une plainte au lobbyisme en 2017 auprès du commissaire à l'éthique.



Figure 3 : Unes du journal Le Radar, septembre 2001 (gauche) et 2016 (droite).

Le terme « d'artisanat » n'est pas employé sur le terrain. On lui préfère celui d'« industrie », alors que paradoxalement la vocation industrielle de la chasse n'existe plus depuis le milieu du 20^e siècle. « La relance de l'industrie » est un leitmotiv qui se répète depuis les années 1990 de façon périodique. Dès les années 1974, l'association des chasseurs de loups-marins (devenue ACPIQ) a travaillé sur la possibilité d'implanter sur le territoire une usine de traitement des peaux (Plante, 1978). Aucun projet ne s'est concrétisé avant la création de l'usine Tamasu en 2000, qui se consacrait au traitement du gras et des peaux pour les secteurs alimentaire et pharmaceutique⁸. L'usine a néanmoins fermé quelques années plus tard (2008 ou 2009). Le modèle économique de valorisation de la peau et du gras n'était de toute façon que peu rentable⁹ : cela « n'a pas marché économiquement (...). À cette époque l'oméga-3 n'était pas valorisé comme maintenant » (extrait d'entretien, acteur économique).

Beaucoup d'attentes reposent désormais sur le projet d'usine de « Total Océan » lancé en 2015 aux Îles¹⁰, dont l'objectif premier est de valoriser le gras des phoques en produits pharmaceutiques. C'est dans une optique industrielle que ce projet est présenté en 2016 par ses financeurs, dont le Ministère québécois de l'économie. L'avancée de l'usine, porté par un ancien président de l'ACPIQ, est scrutée pas à pas par les acteurs des Îles (administratifs, techniques et associatifs). Plusieurs essais ont été effectués mais le lancement officiel de l'usine est retardé d'année en année. Depuis, trois directeurs généraux se sont déjà succédés, laissant présager une mise en route difficile.

Pourtant, la valorisation économique la plus notable de ces dernières décennies relève foncièrement du domaine artisanal, par la transformation et la commercialisation de la viande de phoque. Un paradoxe émerge donc entre la vocation industrielle historique regrettée et un positionnement artisanal en expansion.

2.2. La réhabilitation de la viande de phoque aux Îles-de-la-Madeleine : une niche artisanale en expansion

« Trop longtemps, aux Îles, nous avons considéré la viande de phoque comme de la nourriture pour les pauvres. On avait honte de manger de la viande provenant d'un loup marin. Il va falloir changer notre mentalité et commencer en donnant l'exemple nous-mêmes en prévoyant dans nos menus domestiques, dans nos restaurants, dans nos frigos et nos tablettes d'épicerie, l'usage normal de la viande de phoque. » devisait un éditorial de l'hebdomadaire madelinot Le Radar en mars 1990. La viande de phoque du

⁸ Voir médicale avec l'utilisation des valves du cœur de phoque.

⁹ Sachant également que l'usine fut victime d'un incendie qui a pu aggraver ses problèmes économiques.

¹⁰ Usine subventionnée en partie par le MAPAQ.

Groenland¹¹ n'était à cette époque pas commercialisée sur les Îles (à l'inverse de Terre-Neuve). Elle était troquée dans des cercles personnels ou familiaux. Avant les années 2000, « on mangeait généralement les *méniches* (les épaules) en ragoût ou en chiard, un mijoté avec des légumes racines » (extrait d'entretien, acteur économique). La viande était cuite pendant longtemps. Elle « goûtait le ranci », dû à l'oxydation du gras (idem).

UNE MISE EN MARCHÉ RECENTE DE LA VIANDE DE PHOQUE MADELINIENNE

À partir des années 1990, à l'époque où le marché des peaux s'effondre à la suite de plusieurs embargos, des projets d'exploitation de la viande de phoque sont lancés. Des entrepreneurs issus du secteur des pêches (Pêcherie gros cap, Madelipêche) investissent dans des projets de transformation de la viande, mais ils aboutissent peu et rencontrent des difficultés. Par exemple, toute la viande de phoque traitée à l'abattoir régional en 1993 et 1994 fut saisie et détruite sous ordre du MAPAQ pour non-respect de normes sanitaires. Ces tentatives n'ont en outre que peu d'écho et de débouchés sur le continent.

C'est au début des années 2000, grâce à l'ouverture d'une boucherie artisanale aux Îles (Côte à Côte) et la reprise de l'abattoir, donc via le secteur et les compétences de la viande, que la chair de phoque connaît un certain succès. L'appellation viande de « loup-marin » est alors retenue, afin probablement d'ancrer le produit dans un terroir (culturel, historique ou technique), selon une stratégie commerciale largement répandue au Québec (Dumas et al, 2006). Pour le fondateur de la boucherie, « on est les seuls au monde à travailler ainsi la viande de loup-marin » (extrait d'entretien). Plusieurs techniques ont en effet été développées pour dépecer, transporter, conserver et découper la viande, dans ce qu'il définit désormais comme « un protocole établi pour assurer une qualité et une uniformité dans l'industrie du phoque ».

Celui-ci met en branle plusieurs réseaux socio-techniques (Latour, 1989), à savoir l'association et l'assemblage de différents éléments humains et non humains (objets, outils, savoirs, personnes) pour produire de l'innovation. Les carcasses (nommées « *charcois* ») sont entreposées dans des bacs bleus isothermes à bord des bateaux et recouvertes d'eau de mer glacée afin de dégorger la viande et d'améliorer sa qualité. Des couteaux à lame courbée sont utilisés mais les manches en bois sont désormais interdits pour éviter la contamination via la peinture, le vernis ou le bois. De même, les chasseurs ne devraient plus découper les phoques sur le pont du bateau mais sur des tables en acier inoxydable. Enfin, les pièces de viande sont complètement dégraissées à l'abattoir, grâce à des coups de couteaux affûtés, afin de contrer le goût « trop fort » du gras. Grâce à cette technique, de nouvelles pièces de viande sont désormais commercialisées comme les filets dorsaux ou plus occasionnellement les côtes.

Avec son associé, le fondateur de Côte à Côte a développé une gamme inédite de produits charcutiers autour du phoque : saucissons, saucisses, jerky. Ces techniques d'apprêtage promeuvent d'autres formes de consommation de la viande : elle peut être désormais mangée crue ou mi-crue en tartare ou tataki ; et rencontre de nouveaux publics sans toutefois faire l'unanimité :

« C'est le gras qui est infecte. Qui goûte pas bon. Même sans y'a quand même pas mal de monde des Îles qui lève le nez là-dessus, qui veulent pas en manger. Pis sont même pas prêtes à y goûter tsé ! Ya un travail à faire changer les façons de faire. J'ai un copain depuis deux ans, c'est un madelinot et ses parents... sa mère ne mange pas du tout de phoque. Elle veut rien savoir. J'ai beau faire les boulettes [de la boucherie], les burgers de loups marins pis son père y'avait jamais mangé ça mais écoute y'a goûté à ça pis y'a faite « Wow ! C'est dont ben bon ! ». Son frère aussi. J'ai faite goûter à son frère pis y'ont tripés là-dessus c'était super bon ».

¹¹ Le phoque du Groenland était la seule espèce consommée. Dans le reste du Québec avant le 20^e siècle le phoque commun était mangé sur la Côte Nord ou dans le Bas Saint-Laurent. Le phoque annelé est préféré dans le Nunavik (Wenzel, 1978).

(extrait d'entretien, acteur institutionnel).

Le savoir-faire du boucher madelinot est désormais réputé dans tout le Québec et au-delà. Il est régulièrement appelé pour donner des formations (cours de bien-être animal, chasse récréative, découpe de phoque) ou des entrevues à la presse. Il est devenu la figure médiatique sur le phoque québécois, le boucher remplaçant le chasseur. Un appareillage sociotechnique cherche donc à être développé depuis quelques années, pour que la viande de « loup-marin », liée à une espèce, un territoire, à une histoire et un milieu, devienne une ressource territoriale voir un matériau standardisé et « scalable»¹² (Tsing, 2012), c'est-à-dire pouvant circuler sur le marché de manière fluide (Cronon, 1991). Cet appareillage se développe à plusieurs niveaux : la constitution d'alliances, de réseaux d'approvisionnements, de méthodes de suivi, de normes, voire de filières entre trois provinces canadiennes. Les acteurs font face à plusieurs écueils dans la constitution d'une organisation socioéconomique.

CIRCUITS ET LEGISLATIONS DE LA VIANDE : TERRE-NEUVE, NOUVELLE-ÉCOSSE AUX ÎLES.

Des marchés ont été développés en commençant par les Îles, où la viande de phoque est désormais au menu de quasiment tous les restaurants. En 2015, le fondateur de la boucherie des Îles a cofondé avec une famille de Québec l'entreprise SeaDNA pour promouvoir la vente en dehors des Îles, qui est dès lors distribuée par cette compagnie dans des boucheries, poissonneries ou magasins spécialisés dans la province, au Canada voire en dehors. Des marchés asiatiques avaient été explorés, mais sans forcément de succès. Le nombre de revendeurs reste restreint et le produit confidentiel. Bien souvent les seuls Québécois ayant mangé de la viande de phoque sont ceux qui sont venus en séjour aux Îles-de-la-Madeleine. La viande de phoque est un produit cher, autour de 50 \$ le kilo.

La boucherie Côte à Côte et SeaDNA s'approvisionnent depuis quelques années en viande de phoque à Terre-Neuve, en achetant des carcasses de phoque du Groenland aux chasseurs terre-neuviens, où des chasses commerciales d'importance sont encore pratiquées afin de fournir la demande croissante. SeaDNA utilise une usine terre-neuvienne, approuvée par les autorités fédérales pour apprêter la viande de phoque. La viande est soit directement vendue, soit acheminée dans l'abattoir des Îles pour être transformée. Le responsable de la boucherie se rend régulièrement à Terre Neuve pour « leur montrer comment je veux la viande, mes techniques pour apprêter la viande ». Depuis les Îles, on considère qu'à Terre-Neuve la viande est généralement « mal dégraissée, il y a un goût trop fort » et qu'il faut « enseigner » aux terre-neuviens la spécificité culturelle et le savoir-faire en boucherie-charcuterie des Îles (extrait d'entretien, acteur économique).

La boucherie Côte à Côte met également en avant depuis 2012 la viande de phoque gris, qui n'était auparavant jamais consommée aux Îles et plutôt perçue comme « quelque chose de mauvais, de parasité » (extrait d'entretien, acteur associatif). Une réhabilitation de cette viande a été entreprise par le boucher en s'appuyant sur le savoir-faire et la réputation de chefs cuisiniers réputés. Un chef madelinot en fait la promotion, la viande de phoque gris est selon lui « plus fine » que celle du Groenland, même si pour un quidam la différence reste minime (extrait d'entretien). La viande de phoque gris est la seule ressource accessible depuis 2014 pour les chasseurs des Îles.

Une étude de préfaisabilité, soutenue par le MAPAQ a été lancée en 2014 pour répondre aux interrogations des chasseurs des Îles qui désiraient se lancer dans l'exploitation commerciale (récolte et transformation) du phoque gris dans un contexte où les informations sont limitées à propos de cette espèce (Giard-Leroux, 2014). L'entreprise Côte à Côte finance des chasses aux phoques gris depuis 2017 en Nouvelle-Écosse, sur des petites îles dans le détroit de Northumberland à Pictou Island principalement et depuis 2020 à Henry Island. Avec le développement de ce marché, ce sont désormais surtout les phoques de plus de six mois, donc à l'âge adulte qui sont chassés afin de récupérer le plus de viande possible.

¹² Le concept de *scalability*, difficile à traduire en français, décrit la capacité d'un produit à s'adapter à un changement d'ordre de grandeurs. Le capitalisme moderne et les économies de production industrielle exploitent massivement cette propriété.

POISSON OU VIANDE ?

Sur les territoires de vie et de capture des phoques, la législation relève du niveau fédéral des pêches. Mais des législations différentes s'appliquent selon les provinces pour la transformation de la viande de phoque. Pour vendre de la viande de phoque en dehors du Québec, les produits doivent être préparés dans des « usines fédérales poisson ».

En 2015, l'échec d'une négociation de SeaDNA pour l'achat d'une usine a conduit l'entreprise à louer de façon saisonnière une usine à poissons, impliquant de nombreuses limites financières et organisationnelles :

« Il avait développé des beaux produits, mais qui restaient à l'intérieur des Îles. Nous à ce moment-là on a commencé à faire de la viande dans une usine fédérale à Terre-Neuve, parce que y'a pas d'usine aux Îles. Faut travailler dans une usine fédérale poisson pour vendre à travers le Canada ou à l'international nos coupes, tandis que les charcuteries aux Îles on peut juste les vendre au Québec. Ce qui nous ralenti avec nos développements de produit, surtout avec la viande. (...) Mais c'est pas toutes les usines fédérales poisson qui veulent transformer le phoque parce que soit y savent pas comment, soit y ont peur surtout que leurs clients européens ou américains y se fâchent pis qui arrêtent d'acheter. Donc c'est une barrière quand même assez présente dans l'industrie. C'est pas facile de trouver une usine pour faire ça. Mais une fois qu'on l'a trouvée, nous on a un partenaire en ce moment, ben y faut aussi, pour les produits à valeur ajoutée comme le jerky, beaucoup plus d'équipements avancés qui sont pas utilisés pour les produits de poisson, mais y faut faire ça dans une usine de poisson. Mais nous on a pas d'usine, donc c'est nous qui doit investir dans les équipements. Mais dans une usine qui nous appartient pas. C'est compliqué... » (extrait d'entretien, acteur économique).

À l'inverse, au Québec, la loi fédérale sur l'inspection du poisson ne s'applique plus une fois le phoque à terre. Le phoque tué est soumis aux règles du ministère provincial (MAPAQ), qui le considère comme un mammifère et donc une viande. Le règlement provincial sur les aliments impose que tout animal destiné à la consommation humaine devrait subir une inspection et être abattu dans un abattoir. Ce procédé n'étant pas possible pour le phoque (tué en mer), une exception a été accordée pour sa viande, nommée localement un « passer outre » par l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA).

Encart 1: Chronologie de la mise en marché de la viande de phoques des Îles-de-la-Madeleine.

Dans la décennie 1990 : des entrepreneurs issus des pêches lancent des projets pour la viande de loup-marin (Pêcherie Gros-Cap, Madelipêche). Ces projets aboutissent peu.

1998 : ouverture de la boucherie Côte à Côte. Le fondateur commence à vendre de façon personnelle de la viande de loup-marin.

2003 : Côte à Côte acquiert l'abattoir des Îles et commence à transformer et vendre du loup-marin.

2004 : premières charcuteries de loup-marin.

2007 : première commercialisation de la viande sur la carte d'un restaurant québécois.

2010 : de la viande de phoque est servi au restaurant du Parlement à Ottawa – évènement médiatique.

2013 : polémique du « Bardot-Burger ». Le chef du restaurant « Côté Est » à Kamouraska met à la carte ce qui devient son plat signature, un burger au steak de phoque, plantes sauvages, foie gras et confiture d'amélanches, nommé le « Phoque Bardot burger ». Son lancement a créé la polémique sur les réseaux sociaux et a largement été rapporté par la presse.

2014 : création du « souper loup marinier », un repas durant l'évènement du « Rendez-vous loup marin » aux Îles-de-la-Madeleine composé à base de viande de phoque par un chef local et un chef canadien invité.

2014 : exploitation commerciale du phoque gris.

2015 : création de l'entreprise SeaDNA dans le but de structurer l'export de viande de phoque au Québec et à l'international. L'un des actionnaires principaux est Côte à Côte.

A partir des années 2015 : multiplication d'articles de la presse québécoise vantant les mérites de la viande de phoque pour ses aspects « gastronomiques », « l'inventivité » culinaire, « l'authenticité locale » du produit ou les apports « nutritionnels ».

2015 : la viande de phoque gris est labellisée « Fourchette Bleue ».

2016 : promotion de la viande par le MAPAQ.

2016 : alliance entre Terre-Neuve, SeaDNA et Côte à Côte pour fournir en viande les entreprises.

2018 : création du Phoque Fest (Montréal, Québec, les Îles) par SeaDNA.

2019 : organisation par l'ITHQ et le MAPAQ d'ateliers pour promouvoir la viande de phoque auprès de chefs restaurateurs québécois.

Janvier 2019 : le nouveau chef du restaurant de l'Assemblée nationale (le Parlementaire), met à la carte de la viande de loup-marin.

3. Les politiques canadiennes de gestion des phoques : incertitudes et paradoxes

Les scientifiques ne connaissent pas l'état des populations d'avant le XIX^e siècle. Ils n'ont ainsi pas de seuil « historique » auquel se référer pour qualifier l'état de la population aujourd'hui.

La taille des populations des phoques au Canada est estimée par des modèles scientifiques du MPO, en considérant les estimations de la production de jeunes, les taux de reproduction et l'information sur les captures. De fortes incertitudes planent sur ces estimations, ce qui conduit le MPO à revoir régulièrement ces chiffres. Aucun autre scientifique ou organisme n'émet d'autres estimations (contradictaires ou complémentaires).

Instaurée dans les années 1970, la gestion par quotas a permis aux populations de phoques d'augmenter. La croissance des phoques du Groenland est particulièrement rapide, passant en moyenne de 2 à 9 millions d'individus en seulement trente ans (1970 – 2000 ; Figure 4).

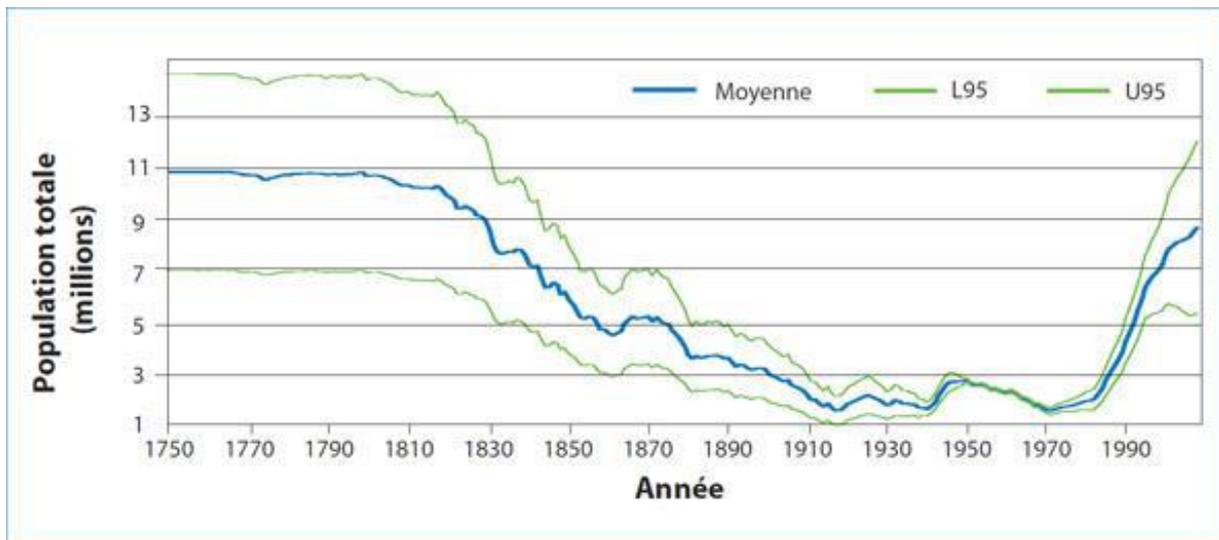


Figure 4 : Reconstruction de la population de phoques du Groenland du nord-ouest de l'Atlantique à l'aide de renseignements sur la taille actuelle de la population et de données de chasse datant de la fin des années 1700. Centre d'expertise sur les mammifères marins, 2011.

C'est seulement depuis le début des années 60 que les populations de phoques gris de l'Est du Canada ont repris leur croissance. La population de phoque gris a également triplé, passant, selon le modèle utilisé, d'environ 10 000 à 330 000 – 410 000 têtes entre 1960 et 2010.

L'estimation du nombre de phoques est sensible à plusieurs égards. Elle met en question les différentes politiques publiques qui ont eu trait aux phoques au cours des 20^e et 21^e siècles et qui oscillent entre préservation, conservation et régulation, en suivant des orientations parfois paradoxales. Certaines espèces, considérées comme nuisible, cherchent à être réduites, malgré leur faible nombre, et sont visées par des chasses subventionnées. À l'inverse, le phoque du Groenland est soutenu par des mesures de conservation au milieu du 20^e siècle. C'est uniquement pour cette espèce que des normes pour encadrer la chasse ont été instituées à cette période.

3.1. Préserver la ressource : la régulation de la chasse commerciale pour le phoque du Groenland entre 1962 et 2009

Face aux vagues de protestation internationale contre la chasse aux phoques, les gouvernements fédéraux et provinciaux ont entrepris de réglementer cette activité à partir des années 1960 pour, en premier lieu, protéger les populations de phoques du Groenland qui avaient atteint des niveaux très bas. Des outils de contrôle sont alors mis en place pour surveiller les prises : instauration de permis, de zones de pêche, de taux de captures et homologation des bateaux. L'ensemble de ces outils et de ces normes

sont uniquement pensés pour et à partir du phoque du Groenland, sans se référer ni faire mention aux autres espèces. Ces trois premiers outils ont été particulièrement remis en cause au début du 21^e siècle.

Encart 2 : Chronologie des mesures de régulation canadiennes de la chasse aux phoques

1962 : première surveillance des glaces par le ministère canadien.

1966 ou 1967 : premières mesures de contrôle de la chasse et de « la protection des phoques » dans la Loi sur les pêches : procédures de délivrance des permis de chasse et des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse.

1971 : le Canada impose les premiers quotas sur la chasse aux phoques du Groenland à 245 000 puis 15 000 en 1972 (120 000 pour les navires hauturiers, 30 000 pour les chasseurs côtiers).

1984 : le gouvernement canadien établit la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada, ou Commission Malouf, du nom de son président, le juge Albert Malouf. La commission publie son rapport en 1986 qui recommande l'interdiction de la chasse aux blanchons (et de compenser la perte de revenus par le développement d'autres marchés) et le contrôle des populations de phoques.

1987 : le Canada adopte le *Règlement sur les mammifères marins* qui réunit l'ensemble des règlements sous la Loi des pêches : il interdit la chasse commerciale aux blanchons et encadre les techniques de chasse (outils, méthode de mise à mort).

2003 : mise en place d'un plan de gestion sur la chasse aux phoques renouvelable tous les 3 puis 5 ans.

2009 : Le *Règlement sur les mammifères marins* est modifié : le Canada adopte de nouvelles règles de chasse au phoque visant à minimiser les souffrances des animaux. Il est exigé des chasseurs de phoque canadiens qu'ils suivent une méthode en trois étapes (frappe, vérification, saignée).

REGULATION PAR LES PERMIS

En 2004, un gel sur la délivrance de permis de chasse commerciale aux phoques du Groenland a été appliqué et reconduit dans toutes les régions du Canada atlantique et du Québec - à l'exception des chasseurs autochtones - jusqu'en 2019¹³. L'origine de ce gel portait sur une exigence de professionnaliser l'ensemble des phoquiers avant d'autoriser la délivrance de nouveaux permis. Obtenir le dégel de ces permis fut l'une des demandes portées par le secteur commercial :

« C'est un des enjeux majeurs, ça nous touche au niveau de commercialisation/promotion, c'est l'accès à la ressource. Dans le fond, il faut de la ressource pour pouvoir la commercialiser. Les quotas ne sont pas tous pêchés ou chassés alors il fallait dégeler les permis. »
(extrait d'entretien, acteur économique).

Le secteur est alors soutenu dans sa demande par le « Plan d'action sectoriel 2016-2019 pour le développement de l'industrie du phoque au Québec », qui inscrit la question des permis dans ses axes de travail. Le MPO accède donc finalement à cette demande en 2019 pour diverses raisons :

« Une partie des chasseurs qui étaient à ce moment-là ont pris leur retraite. Le nombre de permis a diminué un peu à travers les années. De plus l'activité de chasse est quand même relativement faible et l'enjeu d'atteindre des quotas n'est plus significatif. »
(extrait d'entretien, acteur institutionnel).

UNE REGULATION PAR LES QUOTAS

Depuis 1971, la chasse aux phoques est régentée par des quotas nommés « total autorisé des captures » (TAC). Ces taux sont habituellement fondés sur « un avis de l'état des stocks », déterminé par les biologistes du MPO tous les trois ou quatre ans.

¹³ Un moratoire a également été imposé sur la délivrance de nouveaux permis de chasses au phoque à des fins personnelles en 2004, mais a été levé en 2009.

Seule la chasse aux phoques du Groenland est organisée en « zones de pêche » : le permis des Îles (zone 20 ; Figure 5) donne le droit de chasser le phoque du Groenland dans toutes les zones du Golfe mais les captures seront attribuées à cette zone :

« Groenland et gris c'est deux gestions différentes. Le partage entre les *flottings* c'est pour des raisons sociales et économiques. C'est surtout pour bâtir ses historiques de dire que traditionnellement tu as pêché autant que ça donc si jamais il y a des modifications, au moins que tu sois capable de maintenir ton statut historique ou que tu sois capable de maintenir une certaine stabilité dans tes débarquements. » (extrait d'entretien, acteur institutionnel).

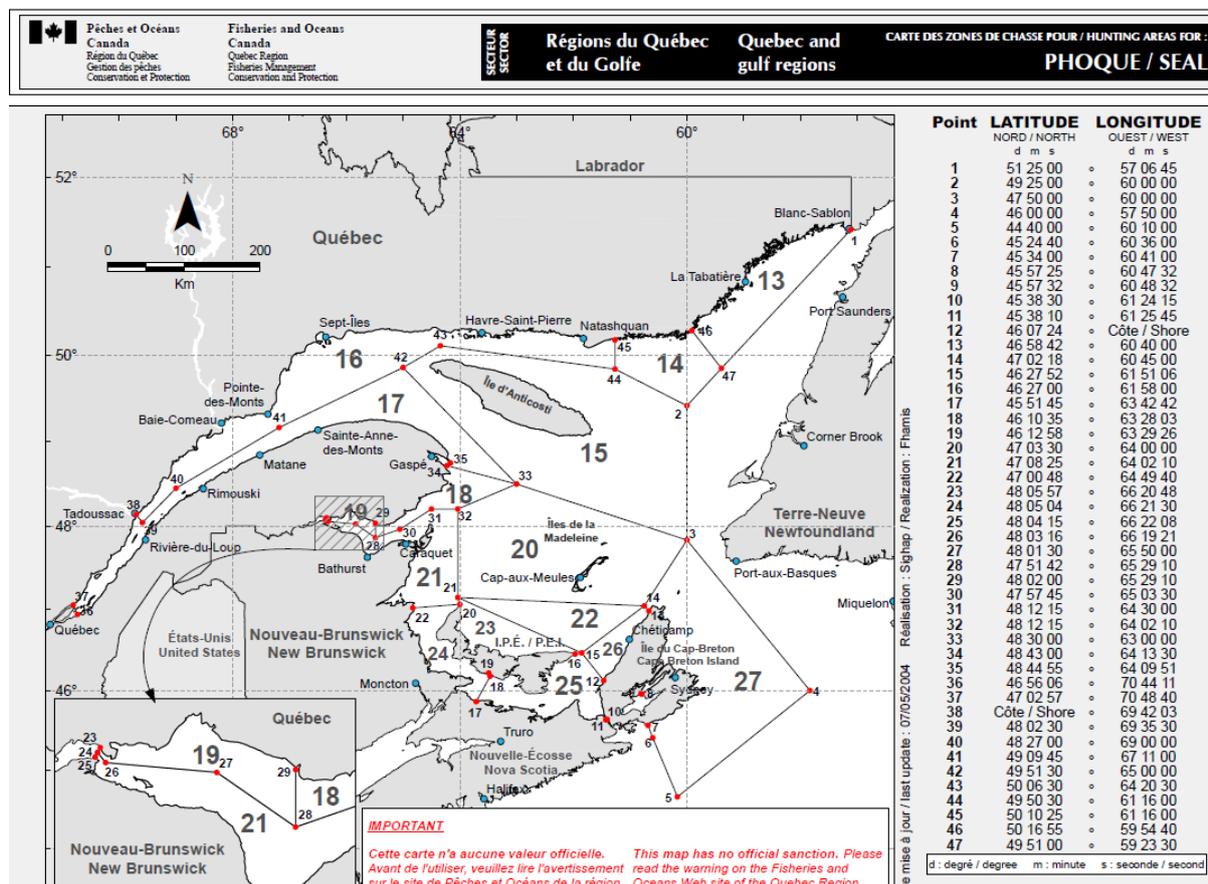


Figure 5 : Zones de pêche du golfe du Saint-Laurent, extrait du site internet du MPO, 2019.

L'allocation accordée à la flottille des chasseurs de phoque des Îles-de-la-Madeleine correspond à 20% de l'allocation disponible pour le golfe Saint-Laurent, pour le phoque du Groenland. Les TACs fixés ne sont généralement jamais atteints, outre année exceptionnelle (Tableau 3).

Tableau 3 : Taux de capture et débarquements de phoques en 2016 au Canada.

A l'échelle du Canada	TAC 2016	Débarquements déclarés en 2016
Phoque gris	60 000	1 612
Phoque Groenland	400 000	66 800
Phoque capuchons	8 200	Aucun

Pêches et Océans Canada émet des quotas annuels de 60 000 phoques gris depuis 2011 dans les provinces de l'Atlantique. Pourtant, le total de bêtes abattues reste nettement inférieur. En 2011, seulement 80 phoques gris ont été tués dans la région des Maritimes, huit dans la région du golfe et aucun dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador. Aux Îles-de-la-Madeleine, ces données n'étaient pas disponibles pour 2011, mais 62 ont été capturés en 2010. Le nombre de prise a depuis augmenté, mais reste de l'ordre maximal de 2000 phoques tués dans le Golfe par année.

La taille des populations de phoques est toujours difficile à estimer. Pêches et Océans Canada a revu en 2016 le modèle qui lui permettait d'estimer la population de phoques gris dans les eaux de l'est du Canada. Le recensement de 2017 des phoques gris établit la population à 424 300 individus, soit un écart de 75 000 bêtes avec le précédent recensement. À la lumière de ces nouvelles données, il a été annoncé par les scientifiques du MPO lors du comité de consultation de gestion du phoque de l'Atlantique, qui réunit ses membres et une trentaine de chasseurs et pêcheurs des Maritimes et du Québec, que le quota serait réduit presque de moitié même si la population n'a pas diminué. Les acteurs se sont alors « inquiété à l'idée qu'une réduction du total autorisé des captures de phoques risquait d'amener l'opinion à penser qu'il existait des problèmes de durabilité. » (extrait d'entretien, acteur économique).

Depuis 2016, plus aucun seuil de capture pour la chasse aux phoques du Groenland n'est fixé par Pêches et Océans. Pour les chasseurs et acteurs économiques, cette décision remet totalement en cause le concept de quota :

« On ne fixe pas un quota par la facilité à aller les chercher ni par l'état du besoin pour le commerce. On décide un quota par son cheptel. Tu augmentes ton quota parce qu'il y en a trop. » (extrait d'entretien, chasseur).

Plutôt que de ne pas en fixer, il est considéré que les taux devraient au contraire être augmentés afin « d'informer le public sur la réalité du troupeau et de son impact sur l'écosystème » (extrait d'entretien, acteur économique). Pour justifier cette décision critiquée, les autorités fédérales invoquent la difficulté de l'industrie à atteindre les taux de prises admissibles :

« Les taux des captures ont été un sujet plutôt complexe. Au cours des dernières années, on a eu des avis scientifiques qui ont été très contestés par l'industrie. Depuis 2016-2017, on n'a pas de taux de captures qui ont été fixés. Dans un premier temps c'est parce qu'il n'y avait pas le besoin d'avoir un total acceptable de capture. On était tellement bas, peu actif dans nos activités de chasse qu'on n'avait pas de préoccupation si on allait atteindre ce taux-là. La réponse du ministère a toujours été : « on va garder un suivi très très actif de nos activités de chasse, si un jour on voit une problématique par rapport à notre taux de capture, on le signalera à l'industrie et on prendra les actions nécessaires », mais pour l'instant, on ne s'est jamais rendu proche de ce niveau. » (extrait d'entretien, acteur gestionnaire).

3.2. Les politiques contre les phoques « nuisibles »

Dès le XIX^e siècle, les pêcheurs du fleuve et du golfe du Saint-Laurent constatent une diminution de leurs prises d'espèces commerciales lucratives telles que la morue ou le saumon. Certains mammifères marins, comme les bélugas (Doyon, 2018), les phoques communs et les phoques gris sont alors considérés comme des espèces à abattre. L'office des recherches sur les pêcheries du Canada constate effectivement dans l'un de ses rapports en 1964 à propos des phoques communs que « les pêcheurs les ont toujours considérés comme des ennemis » (Mansfield, 1964, p.8) en raison des obstacles qu'ils constituent à la pêche au saumon et au hareng (dommages dans les filets). À propos des phoques gris, il est écrit qu'ils « endommagent les pêcheries de deux manières. En premier lieu, ils sont porteurs de vers (*Phocamema decipiens*) que l'on trouve à leurs premiers stades dans la chair de la morue et d'autres poissons et qui, bien qu'inoffensifs, rendent le poisson moins attrayant pour le consommateur et par conséquent de vente plus difficile. Deuxièmement, ils nuisent aux opérations de pêche, particulièrement au filet maillant et aussi au filet fixe employé à la pêche du saumon » (Mansfield, 1964, p.11).

Ces deux espèces sont donc rangées dans la catégorie des nuisibles et le gouvernement décide de subventionner leur chasse. Dès 1927, des récompenses sont offertes aux pêcheurs qui tuent des phoques communs (Dubé *et al.* 2000). C'est le début du système des « primes à la mâchoire » pour les phoques gris et communs qui durera jusqu'à la fin du 20^e siècle. Dans les années 60, le ministère des Pêcheries du Canada offre par exemple des primes de 5 \$ pour chaque jeune phoque commun de moins d'un an et de 10 \$ pour chaque adulte. Les chasseurs doivent fournir à l'appui de leur demande de primes les mâchoires inférieures des phoques qu'ils ont tués. 1 500 à 2 000 demandes de primes seraient faites annuellement par des chasseurs des Provinces maritimes, de Terre-Neuve et du Labrador selon le même rapport datant de 1964. Cette prime à la mâchoire prend fin pour le phoque commun en 1976. Pour le phoque gris, le dernier programme de prime à la mâchoire se déploie de 1976 à 1983. La fin des primes à la mâchoire est particulièrement remise en cause par les pêcheurs des Îles. La fin de cette mesure est associée à la fin d'une politique soutenue de régulation des phoques gris, alors que l'espèce est en augmentation :

« Le phoque gris on a tout le temps vécu à côté d'une façon. Mais à partir des années 80, quand l'histoire de l'embargo a rentré en ligne de compte, et qu'on a enlevé ce qu'on appelle la prime à la mâchoire, tout de suite là, on a commencé à voir les problèmes surgir assez vite. »
(extrait d'entretien, acteur économique).

Il demeure toutefois aujourd'hui un permis de chasse aux phoques « nuisibles », qui est présenté dans le règlement des mammifères marins comme un « phoque qui constitue un danger », soit pour les équipements de pêches, soit pour la conservation de stocks de poisson. Les phoques gris semblent uniquement être visés par ces permis, très peu délivrés. Ainsi, le plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique précise que : « Les pêcheurs à plein temps sont admissibles à un permis de chasse aux phoques nuisibles à l'égard des phoques gris s'il peut être démontré que leurs activités de pêche sont affectées par la prédation de phoques gris. ».

4. La requalification des activités autour des phoques : une bascule morale dans les années 2000 au Québec

Depuis les années 2000, un discours homogène s'est diffusé aux Îles pour qualifier le secteur commercial du phoque dans les termes suivants : désinformation, fierté, durabilité ; et dans le but de réhabiliter la pratique :

« La chasse commerciale a été victime de *boycott* quand même qu'elle reposait sur l'exploitation durable d'une ressource qui est abondante. Il faut se concentrer sur l'utilisation intégrale de l'animal pour que ce soit mieux accepté. Je pense que ça fait l'objet d'un consensus maintenant. »
(extrait d'entretien, acteur politique).

Mais aussi les produits commerciaux issus des phoques : « c'est un produit abondant, durable, un produit qui a des attraits vraiment spécifiques pour la santé » (extrait d'entretien, acteur économique). Un travail de requalification de la consommation des phoques a en effet été mené par des acteurs québécois en mobilisant différents secteurs (la culture, la politique, l'économie) et en déployant des outils variés (un centre d'interprétation, un festival, des événements, des interventions dans des écoles, des publications, films, etc.). La mise en cohérence de ce travail et son discours a été travaillé dans ces dernières années. Cette revalorisation opère à deux niveaux : la revalorisation de la chasse de façon discursive, culturelle et politique ; la revalorisation des produits issus du phoque par leur écologisation.

4.1. Revaloriser la chasse dans la communauté madelinienne

Le combat mené par les ONG et sa médiatisation semblent avoir eu pour effets de renforcer le soutien des Madelinots à cette pratique face à ce qu'ils pourraient avoir vécu – selon l'association des chasseurs des Îles – comme de « l'éco-colonialisme » (extrait d'entretien). Les deux dernières décennies sont marquées par un mouvement de revalorisation de la chasse aux phoques aux Îles-de-la-Madeleine. Celui-ci se traduit par des discours et des actions variés qui peuvent être analysés sous deux axes : celui d'une tradition à réhabiliter et de l'autre d'une pratique écologique, donc moralement soutenable.

« Je pense qu'on a réhabilité en grande partie, petit à petit, l'image de la chasse. On a humanisé aussi le chasseur et l'abatage et mis en valeur un certain nombre de qualité des produits du phoque. » (extrait d'entretien, acteur politique).

LA CHASSE COMME CAPITAL D'AUTOCHTONIE POUR DES « PETITES COMMUNAUTES COTIERES »

Comme mentionné précédemment, dans les années 1990 jusqu'au début des années 2000, le discours de la chasse et des chasseurs est « moins présent dans l'espace public » (extrait d'entretien, acteur politique). La chasse est moins pratiquée familialement et il n'existe encore pas de contre-discours. Les jeunes générations n'ont alors pas au début des années 2000 toujours une bonne image de la chasse aux phoques :

« À notre grand étonnement, les Madelinots, à l'école, quand on demandait de lever la main pour savoir qui était pour ou contre la chasse aux phoques. Bien, il y avait un très grand nombre de gens, de jeunes qui ne savaient pas trop comment se prononcer. Il y en avait plusieurs qui spontanément disaient qu'ils étaient contre la chasse. Ce qui aurait été une hérésie, il y a 25 ans. On s'est rendu compte que si l'on voulait, je pense jusqu'à un certain point, si on voulait promouvoir l'industrie et réhabiliter la pratique, il fallait d'abord nous, se réapproprier cet héritage-là, cette tradition-là. » (extrait d'entretien, acteur politique).

Une riposte contre la « désinformation »

À partir de la fin des années 1990, plusieurs initiatives sont entreprises pour lutter contre ce que les acteurs appellent la « désinformation » autour de la chasse aux phoques. Durant quarante ans, des chiffres, des informations, des observations et des images ont été distordues par des associations afin de nourrir leur opération de communication (Beylier, 2012).

En 1994, un centre d'interprétation du phoque est créé à Grande-Entrée. L'appel à souscription en 1991 pour financer le centre présente ainsi le projet : « Nous croyons qu'il faut être fiers de cette richesse que constitue le phoque et qu'il faut faire connaître à tous, madelinots et visiteurs, les paramètres entourant ces deux formes d'exploitation : l'observation et la chasse » (article de presse, journal Le Radar, 1991). L'exposition est avant tout à finalité scientifique, même si elle présente autant les animaux, espèces et biologie, que la chasse (outils, techniques etc.), les produits de transformation du phoque et la controverse internationale.

Les opérations s'accélérent à partir de 2006, lorsque le documentaire *Phoque le film* est tourné par Raoul Jomphe, documentariste québécois. Ce film est l'un des premiers documents publics qui prend la défense de la chasse et dévalorise les actions des ONG de protection des animaux. Raoul Jomphe a notamment filmé Rebecca Aldworth, de la *Humane Society* des États-Unis, en train de tourner elle-même sur la banquise une vidéo dénonçant la chasse. Derrière elle, on voit un phoque blessé qui se jette à l'eau. L'équipe de Rebecca Aldworth empoigne alors la bête et la remet sur la glace pour, on le suppose, faire de meilleures images. Ces images et le propos du film ont eu des répercussions importantes à l'échelle du Québec sur la façon de se représenter la controverse sur la chasse aux phoques.

En 2007, forcé par le spectre du boycott de l'UE, le Ministère des Pêches et Océans a également lancé une opération de communication de défense de la chasse au phoque à travers son site internet qui met en exergue certains faits scientifiques expliquant de façon détaillée le déroulement et la gestion de la chasse, afin de briser ce que le gouvernement considère comme des « mythes », perpétués par les organisations de protection des animaux (MPO, 2007 ; Beylier, 2012).

Ce climat est renforcé par le fait que les ONG environnementales n'organisent plus d'expédition sur le terrain à partir de 2008. Cette année-là, le navire Farley Mowat de la Sea Shepherd Conservation Society débarque à Saint-Pierre-et-Miquelon pour surveiller la chasse au phoque de la région. Son dirigeant, Paul Watson, crée alors la polémique en déclarant que le massacre de milliers de phoques est une plus grande tragédie que le décès de quatre chasseurs madelinots lors du naufrage de leur bateau, l'Acadien II. Les pêcheurs Saint-Pierrais réagissent à ces propos en coupant les amarres du groupe militant, forcé de quitter l'archipel français. Depuis, aucune opération dans le golfe n'a été menée.

Un mouvement de « réappropriation » d'une culture

Au-delà de l'information, la notion de « fierté » revient dans tous les entretiens réalisés avec les Madelinots durant cette enquête. Plus que de rétablir une certaine vérité sur la pratique, des acteurs s'emploient à « réhumaniser » des individus chasseurs, voire à produire une reconnaissance sociale de leur travail (extraits d'entretien). Le « rendez-vous loup-marin », une semaine d'événements et de rencontres, a été instituée en 2009, à la suite du naufrage l'hiver précédent de l'Acadien II, événement fondateur dans ce processus à l'échelle régionale. Il est alors décidé d'initier un rendez-vous, comme cet acteur politique l'explique :

« La tragédie de l'Acadien II a eu lieu pendant les activités de chasse aux phoques et ça a été d'ailleurs l'une des dernières grandes chasses commerciales. Ça eu des conséquences ou en tout cas un impact médiatique extrêmement important. L'année d'après, en 2009, l'idée était de savoir comment on pouvait se souvenir de cet événement tragique là sans sombrer dans le drame à nouveau. Sans s'apitoyer et tout en reconnaissant bien évidemment qu'il y avait des familles qui avaient été pleurées. La communauté également avait été très affectée. L'idée que j'avais lancée à cette époque-là, c'est qu'il fallait, peut-être pour mieux rendre hommage aux chasseurs de valoriser ce qu'ils faisaient à cette époque-là et de se donner un rendez-vous. Le rendez-vous loups-marins. Ça l'a été la façon dont on l'a fait. On a en fait célébré le travail et la pratique de la chasse plutôt que de souligner une tragédie en tant que telle. »
(extrait d'entretien, acteur politique).

Ce Madelinot corrobore : « Suite au naufrage de l'Acadien II, c'était une idée du maire à l'époque. Il voulait faire un rassemblement, mais pas que ce soit triste pis que tout le monde pleure, faire un rassemblement un peu plus convivial je dirais pour souligner l'importance de la chasse dans notre communauté. ». Au cours de la semaine, les activités sont perçues comme des occasions d'hommage et de valorisation :

« La soirée hommage par exemple souligne l'importance de la chasse, il y a une reconnaissance de chasseurs ou de membres de l'industrie importants qui ont fait une différence dans le développement de l'industrie et de la chasse aux phoques. Cet événement-là a contribué à rappeler l'importance de la chasse. Au début, c'était vraiment ça de rappeler l'importance de la chasse, de s'affirmer en tant que chasseurs, mais là, on est rendu plus loin, on est rendu à en être fier d'être chasseurs ! Pis je sais pas, y'a comme toujours une mode, une tendance de retour aux sources... juste manger local, des produits de la chasse sauvage aussi. Donc moi je trouve que là, c'est rendu plus avec une fierté d'être chasseurs pis d'être dans cette industrie-là. Pis...de là que cette fierté-là concorde avec l'année passée, l'arrivée du film *Chasseurs de phoques*. »
(extrait d'entretien, acteur institutionnel).

Des travaux artistiques (photographique et documentaires) contribuent depuis peu à ce mouvement de revalorisation. Un photographe madelinot, a pour objectif de présenter « une autre image de la chasse aux phoques, cette fois non plus du point de vue des anti-chasse mais de celui des chasseurs et de leur réalité ». Il choisit alors le noir et blanc pour se distinguer du rouge et blanc classique des images de chasse aux phoques, et a pour but de « réhabiliter », voir même de « rendre sa noblesse à cette activité traditionnelle » (extraits d'entretien). Dans la foulée de ce travail, le film documentaire *Chasseur de phoques* « va à la rencontre d'une génération de jeunes Madelinots qui reprennent le flambeau, afin de retrouver leur fierté et se réapproprient leur droit de chasser. Faisant fi des campagnes anti-chasse des groupes animalistes, ils sont confrontés à la présence imprévisible des phoques, aux risques financiers et à la dictature météorologique. » (Extrait du synopsis officiel du film). Ces productions sur les Îles-de-la-Madeleine enrichissent d'autres travaux visuels sur la chasse aux phoques visant pareillement et sur d'autres terrains à prodiguer un autre point de vue que celui des groupes dits « animalistes » : « *My Ancestors Were Rogues and Murderers* » (Troake, 2005), « *Phoque le film* » (Jomphe, 2007), « *Angry Inuk* » (Arnaquq-Baril, 2016).

À l'échelle du Québec, ces manifestations ont des effets à partir de 2010. La presse ne parle plus uniquement de la controverse internationale mais commence à s'intéresser à l'artisanat des Îles-de-la-Madeleine autour du phoque. Les médias québécois ont multiplié les sujets depuis cette époque autour de la viande de phoque, sur le goût et les recettes (« Phoque: qu'est-ce que ça goûte? », La Presse, mai 2014) ; le travail des chefs (« Le loup marin, une viande à découvrir », 30 mars 2018, Radio Canada ; « la viande taboue », La Presse, mai 2014) ou l'artisanat (« Fous du phoque », mars 2015 le Journal de Québec). Ces événements, œuvres et prises de paroles publiques paraissent conduire les chasseurs madelinots à affirmer un principe « d'autochtonie » en investissant une pratique hautement symbolique décrite par eux-mêmes comme « traditionnelle » plutôt que commerciale.

La chasse reste un puissant vecteur de socialisation dans les mondes ruraux et confère un « capital d'autochtonie » (Renahy, 2005), décrit également par C. Bactile (2012) au sujet des chasseurs de la Somme et qui permet à ses acteurs de revendiquer une socialisation du territoire comme mode de légitimité. C'est désormais l'existence de « petites communautés maritimes » (MPO, 2011) qui est défendue. La valeur sociale de l'industrie du phoque pour « les communautés côtières » (MAPAQ, 2018) est une expression reprise dans les différents documents techniques et politique sur cette question.

4.2. Traductions politiques : discours homogènes et programmes d'action

C'est à partir de l'année 2009 que le Canada affirme et concrétise une réaction politique aux détracteurs de la chasse aux phoques. En avril 2009, un projet de « Déclaration universelle sur le prélèvement éthique du phoque » est rédigé à Ottawa par la sénatrice Céline Hervieux-Payette, le sénateur inuit Charlie Watt et le critique libéral en matière de pêches, Gerry Byrne. Pour un chroniqueur du journal *Le Devoir*, « cette déclaration est la première réplique politique sérieuse depuis 20 ans aux campagnes des animalistes qui dominent sans nuance l'échiquier politique et médiatique en Europe en contravention avec les principes de l'exploitation faunique durable pourtant appliqués à d'autres cheptels par l'Union européenne » (*Le Devoir*, 24 avril 2009).

Le spectre de l'adoption de la part de l'Union Européenne d'un boycott des produits du phoque a engendré une vive réaction de la part du gouvernement canadien. Un véritable « arsenal argumentatif » (Beylier, 2012) est alors mis en place par le biais du MPO. Son site internet est « le moteur d'une opération de communication de défense de la chasse au phoque qui met en exergue certains faits scientifiques qui expliquent de façon détaillée le déroulement et la gestion de la chasse, afin de briser ce que le gouvernement considère comme des « mythes », perpétués par les organisations de protection des animaux » (Beylier, 2012). En mai 2009, le Parlement européen interdit tout de même le commerce et l'importation de peaux et d'autres produits dérivés du phoque dans l'Union Européenne.

Le Canada réplique et dépose une plainte avec la Norvège à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contre l'Union européenne. Le gouvernement affirme alors son soutien à l'industrie et la bataille juridique s'engage jusqu'en 2014, date à laquelle l'OMC rejette définitivement l'appel du Canada et de la Norvège contre l'embargo européen.

Ce soutien international auprès des organes commerciaux s'accompagne d'un nouvel appui économique de la part du gouvernement fédéral mais aussi du MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation) à l'échelle du Québec. En 2010, le MAPAQ accorde une aide financière de 265 000 \$, destinée à deux projets de l'industrie du phoque : plus de 192 000 \$ sont octroyés au Groupe canadien de mise en marché du phoque, dont fait partie l'entreprise Tamasu des Îles-de-la-Madeleine. L'argent permettra au groupe de mener une campagne promotionnelle sur les marchés internationaux, principalement en Chine et en Russie. De son côté, l'Association des chasseurs de phoques des Îles-de-la-Madeleine (ACPÎM, désormais ACPIQ) reçoit plus de 71 000 \$ pour mettre sur pied une stratégie de communication « afin de redorer l'image de la chasse aux phoques auprès de la population » (extrait du plan sectoriel, Anonyme, 2016).

En 2014, le gouvernement fédéral adopte un programme fédéral de 5,7 millions de dollars échelonné sur cinq ans qui prendra fin au terme de l'exercice 2019-2020 intitulé « Programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque (PCAMPP) ». Les objectifs affichés sont : aider les collectivités autochtones à tirer parti de l'exemption du régime de l'UE applicable aux produits dérivés du phoque et accordée aux collectivités autochtones ; promouvoir l'accès aux marchés de tous les produits canadiens du phoque ; et trouver des partenaires et des collaborateurs potentiels. Le PCAMPP est géré conjointement par Pêches et Océans Canada, l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Les acteurs des Îles-de-la-Madeleine ont bénéficié du PCAMPP via l'ACPIQ. Un acteur économique est très critique envers ce programme conçu selon lui seulement comme une aide au « marketing » sans aider les problèmes qui se posent en amont, à savoir « l'accès à la ressource » (extrait d'entretien). Ce programme a permis de faire venir aux Îles à l'été 2018 plusieurs chefs cuisiniers québécois, danois, autochtones afin d'échanger autour de la cuisine de la viande de phoque. Une médiathèque virtuelle sur le phoque a également été financée.

Dans ce mouvement, le 9 juin 2016 se tient le premier « Atelier sur le phoque » interministériel à Québec qui « réunit les acteurs de l'industrie du phoque pour faire sur le point sur les défis, enjeux et perspectives de la chasse. L'objet de la journée est de dégager des pistes de solution et de préparer un plan d'action en vue d'assurer le développement du secteur » (extrait du document de présentation de l'atelier). Une quarantaine de personnes participent : représentants de chasseurs, industriels, transformateurs, gouvernements, centres de recherche, communautés autochtones et un organisme de concertation en environnement. Est adopté à ce moment un « Plan d'action sectoriel pour le développement de l'industrie du phoque » piloté et financé par le MAPAQ qui court de 2016 à 2019. Selon un acteur institutionnel, « ce plan n'a pas de valeur légale ou économique, il n'est pas dans la programmation du MAPAQ mais ce plan permet surtout d'avoir une vision des acteurs, de leurs priorités, c'est un « guidelines », il permet de se donner des mandats » (extrait d'entretien, acteur institutionnel)¹⁴.

Un comité de suivi coordonné par le MAPAQ a été formé pour suivre le déploiement du plan d'action aux Îles-de-la-Madeleine. De 2016 à aujourd'hui, ce comité de suivi s'est rencontré 2 ou 3 fois par année et réunit des représentants de l'ACPIQ et de l'Office de gestion du phoque de l'Atlantique (OGPA : une association satellite de l'ACPIQ aujourd'hui en dormance), des entreprises québécoises de transformation des produits du phoque, du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO), et du MAPAQ.

¹⁴ Un certain flou voir malaise demeure sur la place du MAPAQ dans ce plan : est-il le coordinateur général ?

Dans ce cadre, le MAPAQ semble avoir incité l'ACPIM à se transformer en ACPIQ : l'association des chasseurs des Îles est devenue « intra-Québec » afin de pouvoir obtenir un financement fixe du MAPAQ, aujourd'hui d'environ 50.000 \$ par an et recensé comme une action du plan.

Ces différents programmes et aides financières montrent un engagement nouveau des autorités dans ce dossier. Le phoque est désormais considéré comme un secteur « prometteur et lucratif » dont il faut aider le développement. Ce soutien affiché à l'industrie du phoque est d'ailleurs contesté par l'ONG Human Society International qui a lancé en avril 2019 une pétition pour inviter le gouvernement canadien à refuser les propositions de l'industrie du phoque, relayée dans plusieurs médias non canadiens : « Tell Canada to reject pro-sealing proposals! Right now, momentum to rebuild the commercial sealing industry in Canada is growing. Sealing associations have made three proposals to the federal government that would expand the commercial sealing industry in Canada. » (Extrait du texte accompagnant la pétition en ligne, hsi.org).

Néanmoins ces discours et programmations sont fortement dépendants des orientations politiques, notamment au MAPAQ, comme le relate un acteur institutionnel :

« En 2015, quand j'ai eu le dossier chasse aux phoques, j'ai eu un nouveau DG, on avait des lignes, des alignements que le MAPAQ cherche à pousser, notamment de demander au MPO d'agir sur la quantité de phoques qu'il y a dans le golfe. En faisant une analyse de ce cas, j'ai proposé de changer le discours et de demander au MPO de nous aider à développer une chasse respectueuse. En même temps le député aux Îles-de-la-Madeleine est devenu adjoint parlementaire du ministre du MAPAQ et responsable du secteur pêche. C'est un madelinot, il était sensible à la réalité de la quantité de phoques aux Îles, le développement du commerce. Lui est arrivé, il a mis la pression sur le MAPAQ pour qu'on fasse quelque chose pour développer cette industrie-là. C'était sur toutes les lèvres « il faut un atelier avec tous les intervenants, il faut que tout le monde s'asseye, se parle, il faut trouver des solutions ; il faut développer cette industrie. » (extrait d'entretien, acteur institutionnel).

Néanmoins avec un changement de contexte politique, la mise en œuvre de ce plan paraît connaître des limites certaines, notamment dans l'accompagnement des acteurs industriels malgré des subventions importantes :

« Après l'atelier il y a eu des déceptions. La réalisation du plan d'action j'ai trouvé ça vraiment décevant, ne pas pouvoir aller au bout des choses. Je croyais que le MAPAQ aurait un rôle plus grand à jouer. Mais c'était pas un plan d'action ministériel, seulement de l'industrie. Le leadership a été donné à l'industrie, qui ne s'attendait pas à ça du tout. On dirait qu'on a un peu abandonné l'industrie. De mon point de vue cela se passait tout dans les hautes sphères du MAPAQ. Ils changeaient souvent d'idées... cela parlait beaucoup, mais y'avait toujours des excuses pour ne pas agir. M. Chevarie est parti, là la priorité phoque n'était plus là. C'est un dossier mal aimé au MAPAQ, qui change souvent de main. Même si y'avait eu des grosses subventions données à l'usine de transfo, des subventions pour les chasseurs pour aller chasser en Nouvelle Ecosse ; mais pas grand-chose avance. » (extrait d'entretien, acteur institutionnel).

À l'heure actuelle, aucun nouveau plan d'action n'a été dévoilé en 2020 et une partie des actions, notamment la création de Total Océan sont au point mort selon les informateurs rencontrés. Finalement, se positionner en tant qu'acteur politique en soutien à la chasse au phoque demeure un risque certain, autant d'un point de vue électoral que géopolitique, ainsi que le relate cet informateur : « C'est touchy d'encourager cette chasse-là, autant pour le MPO que le MAPAQ, avec le spectre du boycott américain des produits de la mer québécois. » (extrait d'entretien, acteur institutionnel).

4.3. L'écologisation de la consommation des phoques

Les représentations ont également évolué au Québec au cours des dix dernières années par la construction de discours et normes prenant appui sur un mouvement d'écologisation des sociétés occidentales (Mélard, 2008). Cette tendance bien observable aux Îles-de-la-Madeleine s'inscrit dans des processus globaux, que ce soit le repositionnement de la chasse dans la société ou la transformation des habitudes alimentaires. Deux éléments sont mis en avant par les acteurs :

-l'affirmation des chasseurs (et pêcheurs) à se et être considérés comme des « gestionnaires » de la biodiversité ;

-le positionnement « durable et local » des produits issus des phoques (acteurs privés et publics).

L'émergence de ces positions semblent avoir pour conséquence de modifier les termes du débat autour des phoques au Québec.

LES CHASSEURS COMME « GESTIONNAIRES DE LA BIODIVERSITÉ »

La notion de « chasse durable » connaît un succès certain chez les responsables cynégétiques dans de nombreux pays occidentaux (Ginelli, 2012). L'incorporation de cette catégorie répondrait à une stratégie défensive mais aussi à la construction d'un nouveau référentiel qui reconnaît les savoirs des chasseurs, leurs responsabilités et « l'utilité » d'une chasse pour « la vitalité sociale et économique » de territoire : « le rôle des chasseurs dans la gestion d'espaces naturels est réaffirmé, ceux-ci rendent un service à la communauté. » (Ginelli, 2012). Les instances cynégétiques justifient donc de plus en plus la chasse par ses dimensions gestionnaires. Cet argument est devenu un pilier du discours de l'ACPIQ qui présente les chasseurs de phoque comme des défenseurs de la biodiversité et des écosystèmes en chassant une espèce abondante voir proliférante. L'association a officialisé cette position en créant une structure satellite l'OGPA (Office de gestion du Phoque de l'Atlantique) pour se positionner en acteur essentiel de la « gestion » d'espèces sauvages (principalement dévolue au MPO).

UN POSITIONNEMENT LOCAL ET DURABLE

> **un produit local** : l'orientation localiste de plus en plus donnée aux choix alimentaires des consommateurs semble avoir été saisie par les acteurs économiques madelinots du phoque, de plus en plus présenté comme tel. Le concept du local, conçu non pas comme une donnée spatiale mais une construction qui émerge de contexte, de contraintes et d'actes performatifs (Jourdan et Riley, 2013). Ce discours autour de la viande ou de la peau de phoque comme produit local alimente à la fois le mouvement précédent et celui-ci : il est à la fois porteur de valeurs écologiques et identitaires en mettant en avant un produit de « terroir » et en « surabondance ». Pour ce chef cuisiner, le phoque s'inscrit dans une démarche localiste : « quand je suis rentré aux Îles, j'avais dans l'idée que je voulais cuisiner local, j'ai alors développé des recettes sur le loup-marin » (extrait d'entretien). Cette caractéristique est aussi un argument marketing permettant de « vendre les Îles » malgré les contradictions éventuelles : un phoque bouge, traverse le Golfe, se rend dans le Nord : à quel point peut-il être « local » d'un territoire. ?

> « **valoriser tout le phoque** » : une intention « anti-gaspi » parfois difficile à concrétiser.

Il est massivement répété par l'ACPIQ et les acteurs du secteur que la période est aujourd'hui à la valorisation de l'ensemble du phoque tué, c'est à dire à sa transformation en plusieurs dérivés utilisant la totalité de la carcasse :

« On garde 99% du phoque. On vend la peau, le gras et la viande. C'est même rendu qu'on garde les viscères de phoque pour faire des appâts pour la pêche au crabe, donc pour moi c'est une chasse responsable. » (extrait d'entretien, acteur économique).

Le MAPAQ soutient également cette orientation :

« De nos jours, les phoques chassés sont de plus en plus valorisés presque dans leur entièreté. (...) Le gouvernement du Québec soutient les initiatives ayant pour objectif de valoriser l'entièreté des carcasses de phoque, dans une perspective de développement durable. » (MAPAQ, 2018).

Historiquement, le phoque a été chassé uniquement pour la vente d'une partie de l'animal : pendant les années 50 – 60, seule la peau était conservée, et la majorité des carcasses abandonnée sur la banquise. À l'inverse en 2012-2013, le prix de la peau baisse et l'équipement manque aux Îles (suite à la fermeture de Tamasu) que : « ces deux dernières années on pouvait tellement pas écouler les peaux de phoques qu'on été a même obligé de les jeter à l'eau »¹⁵. Radio-Canada titre à cette occasion : « Îles-de-la-Madeleine : des milliers de peaux de phoque gaspillées » (15 novembre 2013). Même si des canaux potentiels existent pour valoriser différentes parties du phoque (la viande à travers la boucherie Côte à Côte ou SeaDNA ; l'huile via Total Océan et SeaDNA qui développe aussi des produits alimentaires pour les animaux domestiques, on parle également d'utiliser le collagène et les crânes ou les pénis sont parfois vendus) la concrétisation de cette intention est complexe. Les chasseurs se confrontent à plusieurs difficultés :

- il a été rapporté que la coupe du phoque pour de la viande ou la coupe pour de la graisse n'étaient pas forcément compatibles : pour conserver les « bons morceaux » de viande, il faut bien souvent couper dans le gras et inversement ;
- la peau du phoque gris est considérée comme de « faible qualité » (extrait d'entretien, acteur économique), elle n'est pas utilisée pour la confection de vêtements ou accessoire ;
- des projets expérimentaux ont été conduit par Merinov pour utiliser les abats de phoque comme appâts : mais faute de financements, la seconde phase du projet n'a jamais été réalisée laissant augurer l'échec de cette perspective.

¹⁵ Extrait d'interview Radio-Canada, 15 novembre 2013.

Le phoque n'est pas linéaire, comme le veut pourtant faire croire la Figure 6 ci-dessous : selon les espèces et les techniques, il est plus ou moins évident d'atteindre à cette aspiration.

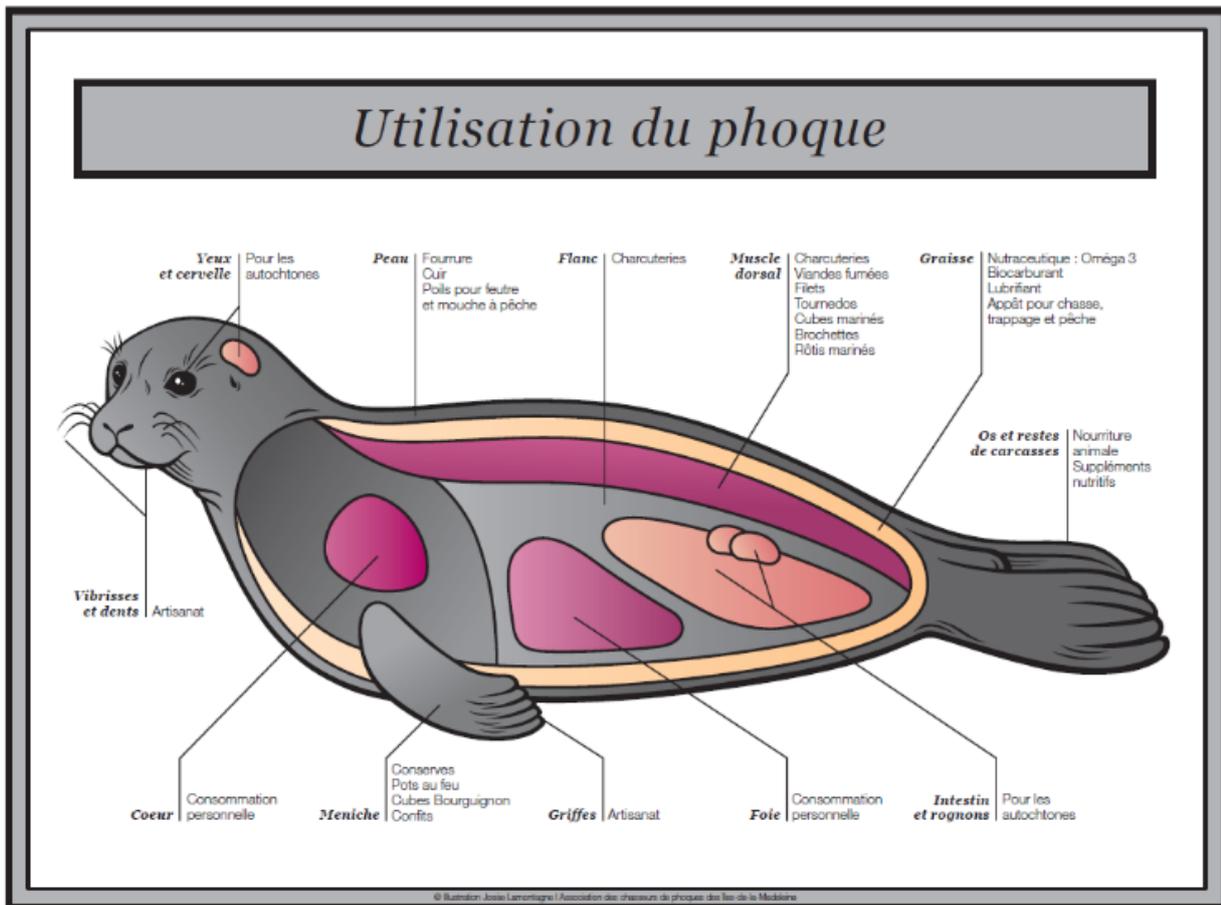


Figure 6: Poster d'utilisation du phoque affiché dans la boucherie Côte à Côte, ACPIQ, 2019.

LEGITIMATION SCIENTIFIQUE ET MORALE

Ce discours d'une valorisation d'une chasse dite « responsable » ou « durable » passe également par une légitimation scientifique, sur le nombre (voir point précédent) mais également la façon de tuer les phoques. Des données ont été produites et ont confirmé, selon les chasseurs madelinots, la validité de leurs pratiques : « Ils ont dit en terme scientifique ce que mon grand-père faisait déjà ! » (extrait d'entretien, acteur économique). En 2005 paraît un « guide de bonne pratique de la chasse aux phoques » (extrait d'entretien, acteur économique) soit un rapport intitulé « Amélioration des méthodes d'abattage sans cruauté des phoques du Groenland au Canada » publié par le « Groupe de travail de vétérinaires indépendants sur la chasse aux phoques du Groenland ». Le groupe comprend neuf membres, quatre du Canada, deux des États-Unis et un de chacun des pays suivants : Pays-Bas, France et Grande-Bretagne.

Le groupe fut financé par le Fonds mondial pour la nature – Pays-Bas (WWF-NL) qui bien « qu'elle ne s'intéresse habituellement pas aux questions de bien-être, le WWF-NL a reconnu que la chasse aux phoques du Groenland au Canada était une question préoccupante et importante pour nombre de ses membres » (GTVI, 2005). Le vétérinaire à l'origine de ce groupe, Pierre-Yves Daoust (Université de l'île du Prince Edouard), est le spécialiste canadien de la chasse aux phoques. Il collabore régulièrement avec les acteurs des Îles-de-la-Madeleine pour mener des études sur les populations de phoques.

Ce sont les conclusions de ce rapport qui ont orienté les modifications apportées au *Règlement sur les mammifères marins* en 2009 et le contenu de la formation sur « l'abattage en trois étapes » du phoque, d'ailleurs intitulé par les chasseurs « cours de bien-être animal » (extrait d'entretien, acteur économique). Le réflexe du clignement de l'œil est par exemple aboli, on lui préfère un procédé de tâtément du crâne de chaque animal tué pour confirmer qu'il est mort avant de passer à l'abattage d'un autre phoque. Ces règles imposent ainsi de tuer chaque animal un par un, à l'inverse de ce qui peut exister dans d'autres chasses. Ainsi, des données scientifiques sur la façon de tuer un phoque sont produites et participent à ce mouvement de revalorisation de la chasse.

5. La construction d'un problème public autour des phoques gris

Selon les scientifiques du MPO, le nombre de phoques gris¹⁶ connaîtrait une augmentation significative depuis les années 1980 dans le golfe du Saint-Laurent. Le retrait des glaces et les changements climatiques créeraient un contexte favorable à l'expansion de cette espèce.

Ces phoques ne sont pas dépendants des banquises pour mettre bas. Ils occupent les plages d'îles inhabitées et les récifs découverts. La population se concentre dans les eaux du golfe du Saint-Laurent, le plateau néo-écossais (île de Sable) et au large des côtes de la Nouvelle-Écosse (la baie de Fundy : îles Pictou, Hay, White, Oak, Saddy, Amet, Henry, Flat, Round, Mud, Nodd). Il n'y a pas de phoque gris à Terre-Neuve. Au large des Îles-de-la-Madeleine, l'île Brion et l'île du Corps-Mort accueillent des échoueries de phoques gris. L'île de Sable et l'île Brion sont toutes deux protégées au titre de leurs milieux et des populations d'oiseaux qu'elles abritent : l'île de Sable est un parc national et l'île Brion une réserve écologique.

5.1. Un animal mal-aimé

Les phoques gris arrivent à partir de fin avril/début mai autour des côtes des Îles-de-la-Madeleine. Dans la littérature des années 70 à 90, le phoque gris est présenté comme de faible valeur : « les phoques gris n'ont presque aucune valeur économique à cause de leur dispersion et de leur faible population. Ils créent des dommages appréciables aux pêcheurs car ils sont porteurs de vers (*Phocanema decipiens*) que l'on trouve à leurs premiers stades dans la chair de la morue et d'autres poissons » (Plante, 1978). Il existe en outre beaucoup moins de termes vernaculaires pour désigner cette espèce, toujours peu connue et peu aimée des madelinots : « C'est un animal qui est laid. Sa fourrure n'est pas belle, car il naît un peu partout, notamment sur les roches de la plage. » (Archives de l'ACPIQ, président de l'association des chasseurs de phoques, interview à la presse, 2012).

Cette représentation négative est renforcée par la qualité de nuisible du phoque gris. Cette espèce constituerait un prédateur pour la morue de l'Atlantique et compromettrait le rétablissement des stocks sous moratoire depuis 1992. Cette représentation existe, comme nous l'avons vu depuis le début du 20^e siècle mais s'est renforcée autour des années 2000 avec le moratoire sur le cabillaud.

5.2. Une focalisation au fur et à mesure vers le phoque gris

Dans les années 90, le loup-marin ne fait plus parler : « Dans ces années-là, les années 90 tu rentrais dans un bureau (du MPO) et tu prononçais le mot loup marins, bah fallait que tu sois vif pour te mettre en dedans, parce que sinon ils t'écrasaient le pied. Ils ne voulaient pas en entendre parler. » (extrait d'entretien, acteur économique)

Des observations empiriques viennent toutefois au début des années 2000 aux Îles-de-la-Madeleine remettre en discussion le nombre de phoques. En 1999, ont lieu les premières revendications publiques de pêcheurs face à « un problème de phoques ». Les acteurs de la pêche sont alors sonnés par le

¹⁶ Il existerait une seule « population » de phoques gris dans l'Atlantique Nord-Ouest répartie entre le Labrador et le Massachusetts (États-Unis). Le MPO divise cette population entre « deux unités de gestion » au Canada, l'une dans le golfe du St Laurent et l'autre dans le plateau néo-écossais.

moratoire sur la pêche à la morue qui affaiblit tout le golfe et remet en cause la capacité de gestion du MPO. Le Radar titre en une en 2003 « Moins de phoques = + de morue ??? » ; mais à cette époque tant le phoque gris que le phoque du Groenland sont mis en cause. Les plans de chasse aux loup-marins par les TACs sont augmentés par le MPO, le phoque du Groenland toujours en première ligne.

L'augmentation du nombre de phoques gris a été mise en lumière et soulève des réactions au-delà des Îles uniquement depuis le début des années 2010 :

« Une espèce qui fait de plus en plus mal c'est le phoque gris. Il y a cinq six ans ils en ont estimé 500 000. Ils disent qu'il faut en tuer 15 000 par an. Le phoque gris lui c'est une catastrophe en soi, il mange adulte plus de deux tonnes par an. Mais la vraie cata c'est le laxisme de nos instances gouvernementales dans l'explosion du troupeau. Sur la côte est américaine, on voit plein des tâches noires sur les plages sur google map, ce sont tous des phoques gris. A 30 km autour de l'île de Sable il n'y a plus de poisson. » (extrait d'entretien, acteur économique).

Une demande de régulation se fait de plus en plus pressante auprès du MPO. Les pêcheurs tentent de se faire entendre de différents moyens : « Je suis rentré dans la réunion à Moncton et pour les faire bouger j'avais amené une grosse tête de phoque avec une morue en travers de la gueule. » (extrait d'entretien, acteur économique). Les acteurs de Terre-Neuve poussent également (par la voix de leurs politiques) pour faire baisser le nombre de phoques dans le golfe. Des acteurs de plusieurs types, plus larges que ceux normalement concernés par le phoque, se saisissent du problème qu'ils soient économiques, politiques ou administratifs (tels que le Comité consultatif de gestion du poisson de fond).

Alors que ces compétences de gestion sont toujours remises en cause, le MPO met sur pieds des comités d'experts. Les comités et les rapports se multiplient entre 2010 et 2020. Un avis scientifique fait en 2011 le premier le lien entre les phoques gris et la morue de l'Atlantique dont les stocks sont au plus bas depuis 1992¹⁷. Depuis la seule focale est mise sur le phoque gris par les acteurs.

¹⁷ Les travaux scientifiques sur le sujet proviennent principalement de l'équipe de recherche du MPO à l'Institut Maurice Lamontagne.

Encart 3 : Chronologie de la construction d'un problème public autour des phoques gris

1983 : fin des primes à la mâchoire des phoques gris.
1992 : moratoire sur la morue dans le golfe.
1993 : article de la Presse explique que les scientifiques rejettent l'explication morue/phoque gris ;
2003 : une du Radar « Moins de phoques = + de morue ??? » ;
2009 : en réponse à des pressions publiques, le ministre des Pêches et des Océans, a demandé à son ministère « d'élaborer, dans le cadre de son approche de conservation, un plan de prélèvement ciblé de phoques gris qui exercent une prédation sur la morue du sud du Golf ».
Octobre 2010 : le MPO organise un atelier de cinq jours à Halifax qui a rassemblé 57 spécialistes canadiens et internationaux en matière de mammifères marins, de poissons marins, d'écologie marine et de relations prédateurs-proies. Ces spécialistes ont examiné des rapports scientifiques traitant de sujets comme la production de jeunes phoques gris, le régime alimentaire, les estimations de la population, les tendances et la répartition des populations de poissons afin de répondre aux questions sur les relations entre phoques gris et morues et élaborer des scénarios.
Mars 2011 : un avis scientifique du MPO (Secrétariat canadien de consultation scientifique) est rendu et conclu au fait que des preuves suggèrent que la prédation par les phoques gris est un facteur important qui nuit au rétablissement du stock de morue de l'Atlantique et d'autres stocks de poisson de fond, notamment la merluche blanche et la raie tachetée¹⁸.
Octobre 2011 : le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes recommande que « Pêches et Océans Canada mette en place immédiatement un plan fondé sur des preuves scientifiques, pour atténuer les impacts de la croissance rapide de la population du phoque gris sur la ressource de crabe des neiges du golfe du Saint-Laurent, y compris le prélèvement ciblé de phoques gris ».
2011 : le sénateur terre-neuvien Fabian Manning propose un comité sénatorial afin d'étudier, et d'en faire rapport, la gestion de la population de phoques gris au large de la côte est du Canada.
2012 : le rapport sénatorial conclut à la nécessité de mettre sur pied un programme de prélèvement ciblé des phoques gris dans le sud du golfe du Saint-Laurent afin de préserver les stocks de poisson de fond.
2015 : l'Institut de la fourrure du Canada réalise une étude de faisabilité pour éliminer 70 % de la population de phoques gris du golfe du Saint-Laurent en cinq ans.
2015 : la viande de phoque gris fait son entrée à la fourchette bleue.
2016 à 2019 : controverse sur l'échouerie de phoques gris sur l'île Brion et l'ouverture de leur chasse aux Madelinots.
2017 : première expédition de chasse en Nouvelle Écosse (île Pictou) par des chasseurs madelinots.
2019 : un article scientifique conclut que l'augmentation de la population de phoques gris est la cause probable du taux de mortalité élevé des raies tachetées, qui se situe entre 65 % et 70 % (Swain et al, 2019).
Août 2019 : Le gouvernement du Canada met sur pied un « groupe d'étude sur le phoque de l'Atlantique ».

SCENARISATION ET STAGNATION

Mais la multiplication d'avis d'experts n'entraîne pas de prise de décision politique. Plusieurs scénarios sont envisagés (l'abattage ciblé, le soutien à la chasse, etc.) mais ils butent tous sur le caractère symbolique et politique du phoque ; comme l'atteste un informateur :

« A Moncton [durant une réunion] qu'il y avait un scientifique, un senior, un bon. A un moment il est allé en avant, il a dit le problème du phoque gris et la prédation, il a dit, dites-vous une chose, il n'est pas ici, il est à Ottawa le problème. Il a fermé ses livres et il est parti. »
(extrait d'entretien, acteur économique).

Le premier scénario envisagé, l'abattage massif du phoque en 2011 est abandonné vers 2016. Il est en effet jugé trop risqué, tant pour l'opinion publique canadienne qu'internationale. Le spectre d'un nouveau boycott étatsunien qui viserait d'autres produits canadiens est également redouté.

¹⁸ Pêches et Océans, Secrétariat canadien de consultation scientifique, Impacts des phoques gris sur les populations de poissons dans l'Est du Canada, Avis scientifique 2010/071, mars 2011.

« En 2015, quand j'ai eu le dossier chasse aux phoques, on avait des lignes que le MAPAQ cherchait à pousser, notamment de demander au MPO d'agir sur la quantité de phoques qu'il y a dans le golfe. On demandait au MPO de faire un abattage massif, cela n'a jamais été accepté par le MPO car cela aurait été désastreux pour l'opinion publique. Le MPO voulait pas s'engager. En faisant une analyse de ce cas, j'ai proposé de changer le discours et de demander au MPO de nous aider à développer une chasse respectueuse. » (extrait d'entretien, acteur institutionnel).

Cette solution est également peu appréciée des chasseurs, qui souhaitent plutôt valoriser commercialement chaque animal abattu. Ainsi en 2017 la chasse plus intensive aux phoques gris est considérée possible « à la condition de trouver des marchés » selon le ministère du MAPAQ. Depuis, les articles et déclarations médiatiques se multiplient pour demander des mesures. Les chasseurs sont effectivement soutenus dans leur chasse. Néanmoins les difficultés techniques (voir suite) empêchent de considérer la chasse madelinienne comme un outil réel de régulation des phoques gris.

UNE ALLIANCE CHASSE/PECHE EN DEMI-TEINTE

L'alliance qui semble se dessiner entre acteurs de la chasse et de la pêche n'est pas si évidente. La majorité des chasseurs de phoques est également des pêcheurs et ceux-ci vivent principalement de cette dernière activité (au pétoncle, homard, crabe des neiges pour les plus lucratives). Les menaces sont pensées pour la pêche et les opportunités pour la chasse. Sachant que les acteurs font les deux activités, les interactions entre les pêcheurs et les phoques sont particulièrement intéressantes pour comprendre le positionnement d'un tel discours.

Les associations de pêcheurs (cinq aux Îles) apparaissent à première vue assez peu. Les archives de l'ACPIQ relatent des tensions avec l'association des pêcheurs de homards historique, l'APPÎM. Il semblerait que les pêcheurs ne soutiennent pas publiquement une chasse au phoque gris par peur d'une perte du marché étatsunien : à partir de 2022 la loi resserrera en effet l'accès au marché des USA aux pêcheries qu'elle jugera non conforme à ses exigences en matière de protection des mammifères marins (application du Marine Mammal Protection Act). Ceci expliquerait le manque de réaction des pêcheurs, selon des chasseurs : « ils veulent pas toucher au phoque car c'est les USA, leur marché. Il va falloir que les pêcheurs touchent le fond pour que ça bouge. » (extrait d'archives de l'ACPIQ).

UN DISCOURS SCIENTIFIQUE PEU ASSURE

Les observations des madelinots sont déterminantes dans la construction d'un problème public sur le phoque gris. C'est l'île Brion, située à quelques encablures de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, qui concentre toute l'attention. Une photo aérienne de la colonie de phoque gris en extension sur une plage de l'île a abondamment circulé et a fait office de preuve d'un *problème* largement discuté entre Madelinots.

« Le plus bel exemple c'est l'île Brion. Il y a vingt ans on les observait avec les touristes, il y en avait 100 - 150 on pouvait quasiment donner un nom à chacun. Aujourd'hui il y en a 10 ou 15 000 ! La première année qu'on est allé chasser à Anthony's nose on en a ramené 88 sur la plage, sur la côte ouest y'avait rien. L'année d'après l'île croule sous les loups marins, on en a tué 680 ! La plage est full de femelles, c'est exponentiel. L'année suivante, on sait pas combien y'en a. Il a pris possession de l'île, il l'a envahi. Les phoques sont rendus dans le bois, en dessous des arbres. C'est la bête qui s'acclimate le plus aux changements de la terre. On en a tué cette année-là 1500 ! » (extrait d'entretien, acteur économique).

Le terme de surpopulation a commencé à émerger dans les médias. Néanmoins, il n'est pas utilisé par les spécialistes du sujet, qui le remet en cause :

« On ne peut pas dire s'il y a une surpopulation de phoque gris, c'est une espèce qui a déjà été complètement éliminée à la fin des années 1800. On ne connaît pas la population historique. Est-ce qu'on est plus haut? Est-ce qu'on est plus bas? » (extrait d'entretien, acteur institutionnel).

Un nouveau champ de recherche s'ouvre pour les biologistes, qui auparavant occupés par le phoque du Groenland, ne possèdent pas autant de données sur le phoque gris.

5.3. Un problème qui prend allure de solutions

Ce problème prend parfois l'allure de solution. Le phoque gris est toujours décrit de façon ambivalente en termes à la fois de menaces (sa présence, interactions avec la pêche) et d'opportunités (sa chasse permettrait de « relancer » un secteur et une industrie) comme listées ci-dessous :

Tableau 4 : Couples discursifs oppositionnels pour décrire le phoque gris aux Îles-de-la-Madeleine.

<i>Menaces</i>	<i>Opportunités</i>
Prédation et baisse des stocks de poissons (morue, plie, merluche – voir hareng pour certains)	Relance de l'industrie : approvisionnement étendu dans le temps
Dégâts des équipements de pêche (filets, casiers)	Viande abondante et « fine »
Augmentation « incontrôlable » de la population	Troupeau de phoque accessible aux madelinots – peu de distance
Déséquilibre des écosystèmes, « il prend les habitats »	Espèce non emblématique des campagnes anti-chasse
« le loup marin le plus antipathique », le « killer seal », le bagarreur	Rééquilibrer la biodiversité

Face aux menaces, les acteurs de la chasse commerciale ont construit la présence massive du phoque gris comme « une solution ». Une pré-étude a été commandée dès 2014 par le MAPAQ pour estimer les retombées économiques de la commercialisation des dérivés de ce phoque. Des moyens importants dans le plan sectoriel ont été dédiés spécifiquement au phoque gris.

Plusieurs enjeux se posent aux acteurs :

- 1) La viande du phoque gris n'est traditionnellement pas consommée, ce dernier étant perçu comme impropre. Une requalification de ce produit est actuellement en cours.
- 2) La chasse du phoque gris ne correspond pas à l'argumentaire d'une chasse durable : il n'y a pas de marché pour les fourrures des phoques gris adultes : la qualité est peu intéressante selon les artisans du secteur.
- 3) Cette nouvelle cible impose surtout d'accroître les connaissances sur l'espèce et d'acquérir de nouvelles techniques pour sa capture. La chasse au phoque gris s'effectue en effet dans l'eau et nécessite d'autres techniques, dans les armes ou les moyens de transport (comme l'utilisation de treuils) :

« Pour ce qui est du phoque gris, le chasser ce n'est pas pareil. Il n'est pas sur les banquises mais sur la terre. Mais là sur la terre c'était sur l'île Brion, on n'avait pas le droit d'aller chasser. Pour réussir à attraper du phoque l'une des possibilités c'est d'apprendre à chasser dans l'eau, l'attraper dans l'eau ; mais le problème avec ça c'est le bien-être animal ; car les phoques peuvent paniquer, on a pas le droit d'avoir des silencieux sur le fusil. » (extrait d'entretien, acteur économique).

La méthode de saignée actuellement obligatoire consiste à « saigner le phoque aux aisselles ». Or le phoque gris est abattu parfois sur les plages : dans ce cas ouvrir le phoque pour le saigner conduit à contaminer la viande avec la terre, le sable etc. Une méthode pour autoriser la saignée aux jugulaires est en cours d'examen. Le phoque est aussi chassé dans l'eau. Une réflexion est en cours pour savoir si « l'on va se remettre à pêcher le phoque » : pour améliorer sa capture certains prônent en effet l'utilisation de filets (utilisés il y a des dizaines d'années), des trappes sous-marines ou la création d'un parc de rétention pour regrouper et éviter le dispersement des phoques prenant l'eau en bord de rive (projet en planification porté par l'ACPIQ, avec le support de Merinov). Avec de telles techniques, la méthode d'abattage en trois étapes ne pourrait plus être systématiquement suivie car les phoques ne seraient plus nécessairement abattus un à un. À la prise en compte de « l'individu phoque » dans le cas de la mise à mort du phoque du Groenland, percole la question de la prise en compte d'un écosystème et de flux de populations « à gérer » pour le phoque gris.

4•) L'ajustement de la réglementation est un enjeu également d'ampleur pour les acteurs. Au niveau législatif, peu de choses existent pour encadrer spécifiquement la chasse au phoque gris. Les permis des Îles donnent par exemple le droit de chasser dans les zones 5 à 33 pour le phoque gris, il est possible de se déplacer dans toutes les zones du Golfe pour chasser, ce qui permet aux chasseurs madelinots d'aller jusqu'en Nouvelle-Écosse ; mais sans avoir toutefois accès à toutes les colonies de phoques puisque certaines des îles qu'ils habitent sont des aires protégées par des règlements environnementaux (par exemple, la réserve écologique de l'île Brion). Le phoque gris vient donc bousculer les règles et les façons de concevoir la chasse mais également la conservation de la nature face à des espèces en expansion.

Conclusion

Malgré l'arrêt de sa chasse, le blanchon sur la banquise reste bien souvent le seul sujet politique convoqué dans les travaux en sciences sociales (voir pour le plus récent Hampton et Teh-White, 2018). À partir d'une recherche qualitative menée depuis fin 2018 aux Îles-de-la-Madeleine, les analyses présentées dans ce rapport permettent de renouveler le regard en sciences sociales porté sur les phoques, en les plaçant au centre du propos, en faisant leur histoire et en portant attention à leurs circulations, leurs écologies mais aussi aux politiques et économies qui les ont accompagnés tout au long du 20^e siècle.

Une pluralisation de l'entité « phoques » émerge et le phoque du Groenland n'est plus l'unique acteur à considérer si l'on souhaite faire une sociologie ancrée dans les approches contemporaines de l'environnement et des rapports aux animaux. D'autres espèces de phoque ont toujours côtoyé et partagé des mondes avec les sociétés humaines aux Îles-de-la-Madeleine. Ces mondes apparaissent moins spectaculaires, car situés en dehors de la banquise et des actions des mouvements de la cause animale.

Comme Laine Chanteloup (2013) l'observe déjà au Québec, à propos de la réserve faunique de Matane, le jugement de valeur sur les pratiques de chasse, même toujours présent, laisse de plus en plus place à une éthique environnementale sur la protection et la conservation des écosystèmes qui encourage en retour une pratique « durable ». Deux mouvements l'illustrent : la revalorisation récente de la chasse aux Îles-de-la-Madeleine et l'écologisation de la consommation de phoque. On assiste alors à un « brouillage éthique » (Fantin et Corbillé, 2019) : la cause animale prend de moins en moins de place et une morale écologique s'impose, de façon diverse.

Les années 2000 ont opéré un changement dans la délimitation des assemblages entre phoques et chasseurs. En raison des changements environnementaux (diminution des glaces, réchauffement de l'eau, déplacement d'espèces), le phoque gris a acquis depuis quelques années un nouveau statut : il est devenu au centre de l'attention pour le commerce québécois tout en symbolisant, par sa « *surpopulation* » l'avancement rapide des changements environnementaux globaux. De nouveaux mondes, relations et pratiques se tissent et s'hybrident entre chasseurs, pêcheurs, plages et îles, morues, phoques gris et phoques du Groenland : c'est de ce panel que l'ethnographie présentée ici cherche à rendre compte.

À la suite de ce premier projet exploratoire, deux autres angles de recherche sont aujourd'hui poursuivis : la mise en données des phoques par une analyse en sociologie des sciences et le déploiement de la controverse autour de la réserve écologique de l'île Brion dans le contexte des changements climatiques.

Acronymes

ACPIQ : Association des chasseurs de phoques intra-Québec (anciennement ACPÎM)

OGPA : Office de gestion du phoque de l'Atlantique

MPO : Pêches et Océans Canada

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

IFAW: International Fund for Animal Welfare

OMC : Organisation mondiale du commerce

TAC : Total autorisé de captures

Liste des figures

Figure 1 : Une du journal Le Radar, février 2000	11
Figure 2 : Publication Instagram des Hotels Accents, mars 2019	14
Figure 3 : Unes du journal Le Radar, septembre 2001 (gauche) et 2016 (droite).	16
Figure 4 : Reconstruction de la population de phoques du Groenland du nord-ouest de l'Atlantique à l'aide de renseignements sur la taille actuelle de la population et de données de chasse datant de la fin des années 1700. Centre d'expertise sur les mammifères marins, 2011.	21
Figure 5 : Zones de pêche du golfe du Saint-Laurent, extrait du site internet du MPO, 2019.	23
Figure 6: Poster d'utilisation du phoque affiché dans la boucherie Côte à Côte, ACPIQ, 2019.....	33

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des entretiens réalisés.	8
Tableau 2: Panorama des entreprises de valorisation de dérivés du phoque aux Îles-de-la-Madeleine depuis les années 1980. En jaune : les entreprises actives aujourd'hui.....	13
Tableau 3 : Taux de capture et débarquements de phoques en 2016 au Canada.....	23
Tableau 4 : Couples discursifs oppositionnels pour décrire le phoque gris aux Îles-de-la-Madeleine. 38	

Liste des encarts

Encart 1: Chronologie de la mise en marché de la viande de phoques des Îles-de-la-Madeleine.....	20
Encart 2 : Chronologie des mesures de régulation canadiennes de la chasse aux phoques.....	22
Encart 3 : Chronologie de la construction d'un problème public autour des phoques gris	36

Bibliographie

- Anonyme. 2016. « Plan d'action sectoriel pour le développement de l'industrie du phoque », note interne.
- Arnaquq-Baril, Alethea. 2016. *Angry Inuk*, Office national du film.
- Arnould, Pierre. 2007. *Crier au loup pour avoir la peau de l'ours. Une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France*, thèse de doctorat. Paris : École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêt de Paris.
- Batellier, Pierre., et Maillé, Marie Ève. 2017. *Acceptabilité sociale: sans oui, c'est non*. Écosociété.
- Baticle, Christophe. 2012. « Le localisme Cynégétique à l'épreuve du Développement durable. Autochtonie et gestion des territoires dans la Somme ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires* (327-328): 152-66.
- Battistini, Emiliano. 2018. « “Sealfie”, “Phoque you” and “Animism”: The Canadian Inuit Answer to the United-States Anti-sealing Activism ». *Revue internationale de Sémiotique juridique* 31(3): 561-94.
- Beylier, Pierre-Alexandre. 2012. « La chasse au phoque : entre information et désinformation ». *Études canadiennes / Canadian Studies* (73): 91-108.
- Boisvert, Marie-Eve. 2008. *Analyse de la soutenabilité de la chasse au phoque au Québec dans une perspective de développement durable*. Gatineau, Québec, Canada. Maîtrise de l'université de Sherbrooke.
- Bory, Jean-Yves. 2008. « La polémique sur l'expérimentation animale. Le cas d'un laboratoire de la sécurité routière ». *Ethnologie française* 38(3): 541-49.
- Butterworth, Andrew, Mary Richardson. 2013. « A review of animal welfare implications of the Canadian commercial seal hunt ». *Marine Policy* 38: 457-69.
- Campeau, Lucien, 1967. *La première mission d'Acadie: 1602-1616*. Collection Monumenta Novae Franciae, Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- Chanteloup Laine. 2013. « Du tourisme de chasse au tourisme d'observation, l'expérience touristique de la faune sauvage — l'exemple de la réserve faunique de Matane (Québec) », *Téoros*, 32-1.
- Charest, Paul, et Michel Plourde. 2003. « La chasse au phoque, une activité multimillénaire ». *Recherches amérindiennes au Québec* 33(1). <https://recherches-amerindiennes.qc.ca/site/produit/la-chasse-au-phoque-une-activite-multimillenaire-version-pdf-2003> (4 mars 2019).
- Chaussade, J. 1975. La chasse aux phoques dans le golfe du Saint-Laurent. *Noroi*, 86(1), 275-280.
- Choi, Myung-Ae. 2017. « The whale multiple: Spatial formations of whale tourism in Jangsaengpo, South Korea ». *Environment and Planning A: Economy and Space* 49(11): 2536-57.
- Craig, Geoffrey. 2019. « Celebrities and Environmental Activism ». In *Media, Sustainability and Everyday Life*, Palgrave Studies in *Media and Environmental Communication*, éd. Geoffrey Craig. London: Palgrave Macmillan.
- Daoust, Pierre-Yves, Charles Caraguel. 2012. « The Canadian Harp Seal Hunt: Observations on the Effectiveness of Procedures to Avoid Poor Animal Welfare Outcomes ». *Animal Welfare* 21(4): 445-55.
- Daoust, Pierre-Yves, Mike Hammill, Garry Stenson, et Charles Caraguel. 2014. « A review of animal welfare implications of the Canadian commercial seal hunt: A critique ». *Marine Policy* 43: 367-71.
- Davies, J.L. 1957. “The geography of the Grey seal.” *J. Mammal*, 38 : 297-310.
- Delon, Nicolas .2015. Études animales: un aperçu transatlantique. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 15, 187-198.
- Denys, Nicolas. 1672. « Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale: avec l'Histoire du païs ». The Champlain Society, Toronto.

- Doyon, Sabrina. 2018. « Pêches des bélugas, des anguilles et des esturgeons noirs de l'estuaire du St-Laurent. Entre la protection et la marchandisation ». *Revue d'ethnoécologie* (13).
- Dumas Léonard , William Menvielle, Jocelyn D. Perreault and Denis Pettigrew1, 2006 « Terroirs, agrotourisme et marketing : le cas des fromages québécois », *Téoros*, 25(1) : 34-41.
- Dwyer, Michael, J. *Over the side Mickey : a sealer's first hand account of the Newfoundland seal hunt*. Nimbus publishing (1998).
- Epstein, Charlotte. 2008. *The power of words in international relations: birth of an anti-whaling discourse*. MIT Press.
- Fantin, Emmanuelle, Sophie Corbillé. 2019. « Les salons d'animaux de compagnie : brouillages et paradoxes dans l'éthique animale », *Les animaux en ethnographie. Quelles méthodes d'enquêtes, quelles postures éthiques ?* , 21 novembre 2019, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris
- Fortin, Marie-José et Fournis, Yann. 2014. Vers une définition ascendante de l'acceptabilité sociale: les dynamiques territoriales face aux projets énergétiques au Québec. *Natures Sciences Sociétés*, 22(3), 231-239.
- Fournis, Y., Fortin, M. J., Brisson, G., Chiasson, G., & Prémont, M. C., 2018. *L'économie politique des ressources naturelles au Québec: régimes de ressources et territoires dans trois secteurs*. Presses de l'Université Laval.
- Geistdoerfer, Aliette. 1974. « Savoir et techniques des pêcheurs des Îles de la Madeleine (Québec) ». *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*: 169-217.
- Geistdoerfer, Aliette. 1984. « La chasse des jeunes phoques aux Îles-de-la-Madeleine , Québec, n'est pas une tuerie sanguinaire ». *Anthropologie maritime* (1): 53-72.
- Geistdoerfer, Aliette. 1987. *Pêcheurs acadiens, pêcheurs madelinots: ethnologie d'une communauté de pêcheurs*. Presses Université Laval.
- Giard Leroux. 2014. *Étude de préféabilité technicoéconomique de l'exploitation durable du phoque gris aux Îles-de-la-Madeleine*. Mémoire de maîtrise, UQAR.
- Ginelli, Ludovic. 2012. « Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires* (327-328): 38-51.
- Giroux-Works, Nakeyah. 2017. *Expériences d'un climat en changement : conditions socio-économiques et défis environnementaux chez les pêcheurs et agriculteurs madelinots*. Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Gouabault, E. 2010. Pour une mythanalyse des relations anthropozoologiques. L'étude du phénomène dauphin. *Sociétés*, 2(108), 59-73. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-2010-2-page-59.htm>.
- Gouabault, E., et Burton-Jeangros, C. 2010. L'ambivalence des relations humain-animal: Une analyse socio-anthropologique du monde contemporain. *Sociologie et sociétés*, 42(1), 299-324.
- Graugaard, Naja Dyrendom. 2018. « 5 'Without seals, there are no Greenlanders' ». *The Politics of Sustainability in the Arctic: Reconfiguring Identity, Space, and Time*.
- Hampton, Jordan O., et Katherine Teh-White. 2018. « Animal welfare, social license, and wildlife use industries ». *The journals of wildlife management* 83(1): 12-21.
- Hawkins, Roberta, et Jennifer J. Silver. 2017. « From selfie to# sealfie: Nature 2.0 and the digital cultural politics of an internationally contested resource ». *Geoforum* 79: 114-23.
- Heazle, Michael, et John Kane. 2015. *Policy legitimacy, science and political authority: Knowledge and action in liberal democracies*. Routledge.
- Jasanoff, Sheila. 2004. *Earthly politics: local and global in environmental governance*. Mit Press.
- Jouët, Josiane, et Coralie Le Caroff. 2013. « L'observation ethnographique en ligne ». In *Manuel d'analyse du web en Sciences Humaines et Sociales*, U, Paris: Armand Colin, 147-65.

- Knezevic, Irena, Julie Pasho, et Kathy Dobson. 2018. « Seal Hunts in Canada and on Twitter: Exploring the Tensions Between Indigenous Rights and Animal Rights with# Sealfie. » *Canadian Journal of Communication* 43(3).
- Knezevic, Irena. 2009. « Hunting and Environmentalism: Conflict or Misperceptions ». *Human Dimensions of Wildlife* 14(1): 12-20.
- Latour, Bruno. 1989, *La science en action*, Paris, La Découverte.
- Laugrand, F., Cros, M., et Bondaz, J.2015. Les questions d'affects dans les liaisons animales. *Anthropologie et Sociétés*, 39(1-2), 15-35.
- Lavigueur, Luc, Mike Hammill. 1993. "Distribution and seasonal movements of grey seals, *Halichoerus grypus*, born in the Gulf of St. Lawrence and eastern Nova Scotia shore." *Can. Field-Nat.*, 107: 329-340.
- Leblan, Vincent et Roustan, Mélanie. 2017. Introduction. Les animaux en anthropologie: enjeux épistémologiques. Lectures anthropologiques [en ligne], (2), mis en ligne le 19 juin 2017, repéré à <http://lecturesanthropologiques.fr/lodel/lecturesanthropologiques/index.php?id=393>
- Lévesque, Nicolas, 2018, *Chasseurs de phoques*, La Fabrique culturelle.
- Lowe, Brian M. 2016. « Spectacular Animal Law: Imagery, Morality, and Narratives Impacting Legal Outcomes for Nonhuman Animals ». *Albany government law review* 9: 59.
- Lowe, Brian M. 2017. « War for the Seals: The Canadian Seal Controversy and Sociological Warfare ». *Taboo: The Journal of Culture and Education* 12(1).
- Lowe, Brian M. 2018. « Spectacular Animals ». In *Moral Claims in the Age of Spectacles: Shaping the Social Imaginary*, éd. Brian M. Lowe. New York: Palgrave Macmillan US, 227-64.
- Malouf, A., 1986, *Seals and sealing in Canada: Report of the Royal Commission*. Montréal, Royal Commission on Seals and the Sealing Industry in Canada.
- Manceron, Vanessa. 2016. Exil ou agentivité? Ce que l'anthropologie fabrique avec les animaux. *L'Année sociologique*, 66(2), 279-298.
- Mansfield, A.W., « Phoques de l'Arctique et de l'Est du Canada », *Office des recherches sur les pêcheries du Canada*, Bulletin n° 137, 40p.
- Marland, Alex. 2014. « If seals were ugly, nobody would give a damn: Propaganda, nationalism, and political marketing in the Canadian seal hunt ». *Journal of Political Marketing* 13(1-2): 66-84.
- Mélard, François, 2008, *Écologisation. Objets et concepts intermédiaires*. Bruxelles, Peter Lang, 214 p.
- Menge, Yoannis. 2016. *Hakapik*. Edition Morue Verte.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2018, Portrait sectoriel de l'industriel québécoise du phoque, 17p.
- Mounet, Coralie. 2007. *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*. (Thèse de doctorat). Université Grenoble 1 Joseph Fourier, Institut de géographie alpine.
- MPO - Pêches et Océans. 2011. « Plan de gestion intégrée de la chasse aux phoques de l'Atlantique ».
- Nadeau, Chantal. 1996. « BB and the beasts: Brigitte Bardot and the Canadian seal controversy ». *Screen* 37(3): 240-250.
- Noseworthy, Daphne. *Blue ice : the sealing adventures of artist George Noseworthy*. St John's creative publishers, 2010.
- O'Connor S, Campbell R, Cortez H, et al.. 2009. *Whale Watching Worldwide: Tourism Numbers, Expenditures and Economic Benefits*. Yarmouth Port, MA: IFAW.

- Panaccio, Claude. 1979. « Des phoques et des hommes : Autopsie d'un débat idéologique ». *Philosophiques* 6(1): 45–63.
- Pêches et Océans, 2007, « Chasse au phoque au Canada – mythes et réalités ».
- Pelly, David, 2001, « Sacred Hunt. A Portrait of the Relationship Between Seals and Inuit ». *Études/Inuit/Studies*, 26, (1).
- Plante, Florent. 1978. *La chasse aux phoques*. Leméac.
- Sellheim, Nikolas. 2015. « The goals of the EU seal products trade regulation: from effectiveness to consequence ». *Polar Record* 51(3): 274-89.
- Sellheim, Nikolas. 2016. “Legislating the blind spot: the EU seal regime and the Newfoundland seal hunt”. *Acta Universitatis Lapponiensis*. University of Lapland.
- Sellheim, Nikolas. 2018. *The Seal Hunt: Cultures, Economies and Legal Regimes*. Brill Nijhoff.
- Sellheim, Nikolas 2019. « Morality, Practice, and Economy in a Commercial Sealing Community », AAUW press, 5 mars 2019.
- Sellheim, Nikolas P. 2016. « The Legal Question of Morality: Seal Hunting and the European Moral Standard ». *Social & Legal Studies* 25(2): 141-61.
- Sellheim, Nikolas. 2013. « The Neglected Tradition? – The Genesis of the EU Seal Products Trade Ban and Commercial Sealing Volume ». *The Yearbook of Polar Law* 5(1).
- Singleton, Benedict E., et Rolf Lidskog. 2018. « Science, red in tooth and claw: Whaling, purity, pollution and institutions in marine mammal scientists’ boundary work ». *Environment and Planning E: Nature and Space* 1(1-2): 165-85.
- Swain, D. P., Benoît, H. P., Hammill, M. O., & Sulikowski, J. A. (2019). Risk of extinction of a unique skate population due to predation by a recovering marine mammal. *Ecological Applications*, e01921.
- Todd, Zoe. 2014. « Fish pluralities: Human-animal relations and sites of engagement in Paulatuq, Arctic Canada ». *Études/Inuit/Studies* 38(1-2): 217-38.
- Troake, Anne. 2005. *My Ancestors Were Rogues and Murderers*. *Office national du film du Canada*.
- Troake, Anne. 2014. *Seeing is Deceiving: Images of Hunting in Visual Media*. Memorial University of Newfoundland.
- Wegge, Njord. 2013. « Politics between science, law and sentiments: explaining the European Union’s ban on trade in seal products ». *Environmental Politics* 22(2): 255-73.
- Wenzel, George W. 1985. « Marooned in a Blizzard of Contradictions: Inuit and the Anti-Sealing Movement ». *Études/Inuit/Studies* 9(1): 77-91.
- Wenzel, George. 1978. « The harp-seal controversy and the Inuit economy ». *Arctic* 31(1): 2-6.
- Wilson, MA.1997. « The wolf in Yellowstone: Science, symbol or politics? Deconstructing the conflict between environmentalism and wise use », *Society and Natural Resources*, 10(5), 453–68.
- Wright, Guy. *Swilling : an ethnographic portrait of the Newfoundland seal hunt*. M.A Thesis, Department of anthropology, Memorial university of Newfoundland. 1983.